

La préservation finale (la demande de pardon)

Faisal Ibn Mish'al Ibn Saud

Allah dit : « Et Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors que tu es parmi eux et Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors qu'ils demandent le pardon. » Ali Ibn Abi Tâleb interpréta ce verset ainsi : « la première préservation est partie (il fait allusion à la mort du prophète) et il ne reste à présent que la seconde. »

En effet, la dernière préservation qui nous reste est la demande de pardon, ce livre précieux vous apprendra sa valeur et comment cultiver cette demande tous les jours jusqu'à notre dernier souffle...

<https://islamhouse.com/357469>

- LA PRÉSERVATION FINALE
 - C'est à lui que nous demandons l'aide !
 - Dédicace
 - Ô notre Seigneur à Toi la louange !
 - Éclaircissements

- Invocation dans la demande de pardon
- Définition de la demande de pardon (Al-istighfar)
- La demande de pardon et son importance dans la relation entre le musulman et son Seigneur
- Les bénéfices de la demande de pardon
- Les conditions de la demande de pardon
- Le comportement de celui qui demande le pardon
- le temps et le lieu de la demande de pardon

- [Quelques exemples de la demande de pardon dans le noble coran](#)
- [Quelques expressions de demande de pardon tirées de la sounnah purifiée](#)
- [Les degrés de la demande de pardon](#)
- [Le mérite de la demande de pardon](#)
- [Les paroles des pieux prédécesseurs](#)
- [Extrait de demandes de pardon](#)
- [Quelques trésors de la demande de pardon](#)
- [Les vertus de la demande de pardon](#)

- [Les causes d'expiation des péchés\[74\]](#)
- [CONCLUSION](#)

LA PRÉSERVATION FINALE

ECRIT PAR

Dr faysal ibn michael ibn Saoud ibn
Abdel-Aziz Âli-Saoud

Qu'Allah le preserve !

Revu et corrigé par

Fouad Sirbal

Publié par

Le bureau de prêche de Rabwah
(Riyadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

الأمَانُ الثَّانِي

باللغة الفرنسية

بقلم

د. فيصل بن مشعل بن سعود بن عبد العزيز آل سعود

مراجعة: فؤاد سربال

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allah, L'Infiniment
Miséricordieux, Le Très
Miséricordieux

C'est à lui que nous demandons l'aide !

« Louange à Celui qui nous a guidés à cela et nous n'en fûmes capable si Allah ne nous avait pas aidés. »
(Sourate el A'râf : 43).

« Ô notre Seigneur n'égare pas nos cœurs après nous avoir guidé et fait nous don de Ta miséricorde certes Tu est le Grand Donateur. » (Sourate Âli 'Imrâne : 8)

Amine !

Dédicace

Je dédicace ce livre à tout serviteur musulman qui recherche la miséricorde de son Seigneur et Son pardon, et qui recherche la récompense dans son rappel, espérant et revenant vers le Grand Pardonneur des péchés avec une intention véridique, et une ferme volonté au réel repentir, et une langue qui n'abandonne jamais la demande de pardon. **Je rappelle à tout le monde la parole d'Allah suivante :**

« Et quiconque commet un mal et se fait du tort à lui-même puis demande le pardon, il trouvera Allah Grand Pardonneur et Très Miséricordieux (sourate en-Nissâ : 110).

Et la parole du Très-Haut :

« Dis ô vous les serviteurs qui avaient commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah, certes Allah pardonne tous les péchés, certes Il est le Pardonneur et le Très Miséricordieux. » (Sourate Az-Zoumar : 53)

Ô notre Seigneur à Toi la louange !

Ô Allah notre Seigneur ! À toi la louange comme tu nous as créés, nous as attribué la subsistance, nous as guidés, nous as enseigné, nous as sauvés et nous as accordés une issue !

À Toi la louange pour la foi, à toi la louange pour l'islam, à toi la louange pour le Coran et à toi la louange pour la famille, les biens et la bonne santé !

Tu as frustré notre ennemi et élargi notre subsistance ! Tu nous as accordé la sécurité et nous as réunis après nos dissensions ! Tu nous as bien préservés dans notre santé et tout ce que nous t'avons demandé, Ô notre Seigneur, tu nous l'as accordé !

À toi donc la louange un grand nombre de fois pour tout ceci. À Toi la louange pour tout bienfait dont tu nous as fait grâce anciennement ou récemment, secrètement ou

publiquement, particulièrement ou de façon générale, à nos vivants et nos morts, de façon apparente ou cachée.

À Toi la louange jusqu'à ce que tu aies agréé et à Toi la louange lorsque tu as agréé. Enfin, que la prière et la paix soient sur notre prophète Mohammed ainsi que sur sa famille et ses compagnons [\[1\]](#).

Éclaircissements

On rapporte que Ali Ibn Abou Tâleb a dit : « il y avait sur terre deux préservations contre le châtement d'Allah, puis Allah fit disparaître l'une d'elles, donc accrochez-vous à

la seconde. Quant à la première préservation disparue, il s'agit du messager d'Allah ﷺ, et quant à la seconde, il s'agit de la demande de pardon. Allah le Très-Haut dit :

« Et Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors que tu es parmi eux et Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors qu'ils demandent le pardon. »
(Sourate el Anfâl : 33).

Invocation dans la demande de pardon

« Ô mon Seigneur ! Je te demande pardon de ce dont je me suis repenti auprès de Toi, puis que j'ai réitéré, et

je te demande pardon d'une promesse faite pour Toi et que je n'ai pas tenue, et je te demande pardon pour ce dont j'ai prétendu vouloir faire pour Ton visage, puis mon cœur y a mélangé ce qui ne t'était pas exclusivement dédié. Je te demande pardon pour les bienfaits dont tu m'as favorisé et dont je me suis servi dans Ta désobéissance, et je te demande pardon Allah, Toi dont il n'y a d'autre divinité digne d'adoration que toi, Le Vivant Le Subsistant, Savant de l'invisible comme de l'apparent, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, pour tous les péchés que j'ai commis, pour toutes les désobéissances que j'ai perpétrées, et

pour tous les péchés qui n'échappent pas à ta science infinie ! »

Louange à Allah ! Je lui demande pardon et me repens à lui !

Louange à Allah, Seigneur des mondes, je le loue comme il convient à la majesté de Son visage et l'immensité de Sa souveraineté. Je le loue d'une louange au nombre de Ses créatures, à la satisfaction de Sa personne, au grand nombre de Ses paroles, et à l'embellissement de Son trône !

Je demande pardon à Allah autant de fois que les langues parlent par Son rappel !

Je demande pardon à Allah autant de fois que prononce la langue et autant de fois qu'est proclamé l'appel à la prière !

Je demande pardon à Allah autant de fois qu'a pesée la balance et qu'a été lu le Coran !

Je demande pardon à Allah autant de fois qu'il existe de plumes et de poils et maintes fois plus que l'écume de la mer !

Je demande pardon à Allah autant de fois qu'ont marché les pieds et autant de fois qu'ont écrites les plumes !

Je demande pardon à Allah autant de fois qu'ont été alignés les rangs et

louanges à Allah autant qu'ont été écrites les lettres !

Je demande pardon à Allah autant de fois que le nombre des cieux et ce qu'ils recouvrent et louange à Allah autant de fois que le nombre des terres et ce qu'elles contiennent !

Je demande pardon à Allah autant de fois que se succèdent le jour et la nuit !

Je demande pardon à Allah autant de fois que prient les prieurs et jeûnent les jeûneurs et prononcent la talbiya les pèlerins du hajj et de la 'oumra !

Je demande pardon à Allah autant de fois que tournent les pèlerins autour

de la kaaba, et autant de fois que vont et viennent les pèlerins entre les monts Safa et Marwah !

Je demande pardon à Allah autant de fois que s'est levé le soleil et que la lune est apparue !

Je demande pardon à Allah autant de fois que s'est couché le soleil et la lune a disparu !

Je demande pardon à Allah autant de fois qu'il fut, qu'il est actuellement, et qu'il sera.

Je demande pardon à Allah jusqu'à ce qu'il agrée, et je demande pardon à Allah lorsqu'il agrée et je demande pardon à Allah après l'agrément, et

pureté à Allah et louange à Allah
l'immense autant de fois que cela ! lâ
ilâha illa llâh autant de fois que cela
et Allah akbar autant de fois que cela,
et lâ hawla wa la qouwata illa billâhi
Al'aliyyi Al'adhîm autant de fois que
cela !

Et je demande pardon à Allah
l'Immense dont il n'y a de divinité
digne d'adoration que Lui le Vivant,
le Subsistant et je me repens à Lui
autant de fois.

Enfin, que la prière d'Allah soit sur
notre prophète Mohammed, sur sa
famille et ses compagnons.

INTRODUCTION

L

louange à Celui qui s'est prescrit à lui même la miséricorde, pureté à lui et louange – le très Pardonneur le Miséricordieux qui pardonne le péché et accepte le repentir, et prière et salut à celui qu'Allah a envoyé comme témoin pour cette communauté, Mohammed ibn Abdillah, ainsi qu'a sa famille et ses compagnons.

Certes, la miséricorde d'Allah envers ses serviteurs et son pardon font partie de ses bienfaits sur eux. Il est

parfaitement connaisseur de la faiblesse de leurs états et de leurs œuvres, quelles qu'elles soient, en comparaison au grand nombre de bienfaits qu'il déverse sur eux que nul ne peut estimer si ce n'est Lui-même.

Le Créateur – l'Immense et élevé – lorsqu'Il créa ses serviteurs, et certes, Il est parfaitement savant de leur nature, de leurs multiples erreurs, des limites de leurs capacités dans son adoration et de la limite de leur savoir, leur a prescrit – (lui le compatissant à leur égard, gloire à Lui !) – le bienfait de la demande de pardon.

Cette demande de pardon est une faveur envers ses serviteurs qui peuvent ainsi purifier leur intention dans leur adoration. En effet, les serviteurs tombent dans le piège des péchés sciemment ou à leur insu, dès lors ils se rappellent la qualité de leur Seigneur, le Grand Pardonneur et Très Miséricordieux, et demandent alors pardon, regrettent, et implorent la grâce à celui qui la possède totalement, Celui qui leur a ouvert les portes de la miséricorde, et certes, Il est le plus miséricordieux de tous ceux qui font miséricorde.

C'est à partir de là que m'est venue - par la faveur et la grâce d'Allah - l'idée de ce livret. Le Seigneur m'a

favorisé sa rédaction, ainsi que le choix de son titre qui est une réalité qu'Allah Y a cité dans son livre lorsqu'il s'adressa à son Prophète ﷺ et dit :

ثُمَّ وَمَا كَانَ اللَّهُ لِيُعَذِّبَهُمْ وَأَنْتَ فِيهِمْ وَمَا كَانَ اللَّهُ
الْأَنْفَالِ مُعَذِّبَهُمْ وَهُمْ يَسْتَغْفِرُونَ ث

« Et Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors que tu es parmi eux et Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors qu'ils demandent le pardon. (La demande de pardon)» (sourate el Anfal : 33)

Ali Ibn Abou Tâleb interpréta ce verset ainsi : « la première préservation est partie (il fait allusion à la mort du prophète ﷺ) et il ne reste

à présent que la seconde. » Ô notre Seigneur nous implorons donc ton pardon et nous repentons à toi pour tous nos péchés et toutes nos fautes, afin que tu nous donnes la sécurité et tu nous sauves du châtement dont tu as fait la demande de pardon une cause permettant de s'en préserver, de par ton mérite et ton immense générosité.

Je demande donc le pardon auprès d'Allah l'Immense dont il n'y a d'autres divinités dignes d'être adorées que Lui, Le Vivant, Le Subsistant autant de fois que profitent ses serviteurs de ses bienfaits innombrables, et je le loue et le remercie bien plus que tout cela.

De même, je profite de l'occasion pour remercier mon frère et ami Ahmed ibnou Abdel-Aziz At-Touwayjri qui m'a aidé à rédiger ce livret béni.

Je n'ai voulu à travers ce travail que l'agrément d'Allah en vue de Son visage. Aussi, j'ai voulu par cet ouvrage rappeler mes frères biens aimés parmi les musulmans dont les multiples occupations éphémères du bas monde ont chargé et fatigué leurs esprits, afin qu'ils se souviennent d'une promesse que leur a faite le Généreux Créateur : celle de leur pardonner, leur faire miséricorde et ne pas les châtier s'ils persévèrent et multiplient la demande de pardon

comme leur a enseigné le prophète ﷺ qui demandait pardon dans la journée et la nuit plus de 70 ou 100 fois. Ceci, alors qu'il est l'élite de l'humanité, et qu'Allah a pardonné ses péchés passés et futurs. Que dire donc de nous, les faibles de sa communauté, les fautifs et les pécheurs, qui sommes à une époque de régressions des musulmans et de labeurs divers et à une époque d'insouciances au rappel d'Allah, à son obéissance, à la recherche de sa grâce et de son pardon pour des péchés dont nous avons connaissance ou que parfois nous ignorons.

Ceci étant dit, je me rappelle de ce qui est advenu au savant juriste de

l'époque des premiers tâbi'îne (élèves des compagnons du prophète) Bakr ibnou Zayd el Mâzini, alors qu'il marchait en compagnie d'un bucheron qui ne cessait de dire : « el hamdoulillahi wa astaghfiroullahi » (louange à Allah, je demande pardon à Allah). Bakr lui dit : « ne trouves-tu rien d'autre à dire ? » Le bucheron lui répondit : « bien sûr, j'ai mémorisé le Coran par cœur et je connais beaucoup de choses, mais la personne ne cesse de passer de l'état de péché à celui de bienfait, et je demande pardon à Allah pour le péché et lui rends grâce pour le bienfait. » Le savant s'exclama par la

suite : « Ignorant est Bakr ! Savant est le bucheron ! »

Je me permets également, au terme de cette introduction, de faire allusion à la parole de mon grand-père, le roi Abdel-Aziz Ibnou Abder-Rahman Al-Faysal Âli-Saoud – qu'Allah lui fasse miséricorde – que j'ai lue au sujet de la demande de pardon. Cette parole fut citée dans son livre d'invocations qu'il a pris pour référence et qu'il a intitulé : « le rappel purifié et sélectionné ». Les membres en frémissent et l'esprit et la vue s'y arrêtent longtemps, pour méditer leur sens, leurs significations et leur précision.

Il dit – qu'Allah lui fasse miséricorde et ennobli sa demeure - : « Ô mon Seigneur ! Je te demande pardon de ce dont je me suis repenti auprès de Toi, puis que j'ai réitéré, et je te demande pardon de toute promesse que je t'ai faite, et que je n'ai pas tenue, et je te demande pardon pour ce dont j'ai prétendu vouloir faire en vue de Ton visage, puis mon cœur y a mélangé ce que tu sais. » Amine !
Amine ! Amine !

Ô mon Seigneur pardonne et fais miséricorde à nos morts et aux morts de tous les musulmans et donne la meilleure récompense aux pieux prédécesseurs par notre cause et parce qu'ils nous ont légué de science

utile, de rappel exhaustif et de foi forte, pure et écarlate. Ô mon seigneur ! rends nos œuvres pieuses et de tous les musulmans sincèrement vouées à Ton noble visage et fais qu'elles témoignent en notre faveur le jour où nous Te rencontrerons dépourvus de tout, si ce n'est de ce que nous avons avancé comme œuvres pieuses dans ce bas monde. Fais que la demande de pardon, le rappel et le remerciement pour tes bienfaits ne quittent jamais nos langues, comme je te demande ô mon Seigneur que tu fasses que nos dernières paroles dans ce bas monde soient « lâ ilâha illa-llâh » (il n'y a pas de divinité digne d'être adorée

autre qu'Allah) et que Mohammed et le messager d'Allah.

Je conclus cette introduction par ce qui a été rapporté par notre prophète Mohammed au sujet de la meilleure des demandes de pardon

(« Sayyidoul-Istighfâr » : la plus valeureuse demande de pardon) :

« Allahoumma anta rabbi lâ ilâhâ illa anta khalaqtani wa ana 'abdouka wa ana 'ala 'ahdika wa wa'dika ma stata'te, a'oudhou bika min charri ma sana'te, abou-ou laka bini'matika 'alayya wa abou-ou bidhanbi, faghfirli fa-innahou la yaghfirou dhounouba illa anta » : (Soit : « Ô Allah ! Tu es mon Seigneur, nulle divinité à part Toi, Tu m'as créé et je

suis ton serviteur. Je respecte ton pacte et j'accomplis ma promesse envers Toi comme je le peux. Je cherche ta protection contre le mal que j'ai commis, je reconnais tes faveurs à mon égard et je reconnais mon péché, pardonne-moi donc, car nul ne pardonne les péchés si ce n'est Toi. »)

« Astaghfiroullahi lladhi lâ ilâha illa houwa Al-hayyou el qayyoum wa atoubou ilayhi » : (je demande pardon à Allah dont nul ne mérite l'adoration en dehors de lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même et je me repens à Lui.) (3 fois).

L'auteur,

Le 1er Ramadan 1422h

Définition de la demande de pardon (Al-istighfar)

L'istighfar, c'est la demande de pardon. Le pardon, c'est la protection contre le mal du péché.

Le pardon du péché est à un degré plus élevé que la dissimulation du péché (*sitr*), car le pardon est une protection contre le mal du péché, ce qui en résulte pour la personne d'être épargnée de tout châtement. Tandis que la simple dissimulation du péché ne préserve pas totalement, car il se peut qu'il soit châtié en son for

intérieur, et celui qui est puni extérieurement ou intérieurement pour un péché c'est qu'il n'a pas été en réalité pardonné. Le réel pardon pour les péchés n'est effectif que lorsque la personne n'encourt par la suite aucune punition attachée au péché commis[2].

La demande de pardon et son importance dans la relation entre le musulman et son Seigneur

Certes, la demande de pardon a une grande importance dans l'islam, et les versets parlants dans le coran du pardon et de sa demande sont très nombreux, que ce soit sous forme d'ordre, de requête ou d'éloge.

Allah a ordonné cela à son prophète Mohammed ﷺ en lui disant :

« Et demande pardon à Allah, certes Allah est grand Pardonneur, Miséricordieux. » (Sourate en-nissa : 106)

Il a également ordonné cela aux croyants lorsqu'Il dit :

« Et demandez pardon à Allah, Allah est certes Grand Pardonneur, Miséricordieux. » (Sourate el mouzzammil : 20)

On trouve de nombreux versets de cet ordre.

Les hadiths (traditions prophétiques) authentiques qui montrent

l'importance de la demande de pardon, sa récompense auprès d'Allah et le besoin qu'en ont les gens, sont multiples.

Le prophète ﷺ a dit : « Il arrive à mon cœur de se voiler et je demande certes pardon à Allah dans la journée cent fois. »[\[3\]](#)

Il a dit également : « Par celui qui tient mon âme entre ses mains ! Si vous ne commettiez pas de péchés, Allah vous feriez disparaître et remplacer par d'autres peuples qui pèchent puis lui demandent pardon pour ensuite leur pardonner. »[\[4\]](#)

La demande de pardon a une grande importance dans la vie du musulman,

car ses mérites sont multiples, et ses bénédictions sont abondantes. Allah a élevé son rang et l'a citée dix-huit fois en s'adressant aux musulmans sous forme impérative et seize fois sous forme surérogatoire, et cela montre bien son degré élevé et l'amour d'Allah pour le serviteur qui la pratique. En effet, par son biais, les peines sont dissipées, les péchés effacés, les défauts cachés, et les cœurs purifiés. Avec la demande de pardon, les bénédictions descendent du ciel, les biens et les enfants se multiplient. Mieux encore, ce qui est obtenu dans la vie future comme élévation en rang et degrés par la

demande de pardon est bien plus immense.

La demande de pardon est une adoration en elle-même et un moyen de se rapprocher d'Allah. En effet, tout un chacun en a besoin, même les prophètes, les messagers et les anges (que la prière et le salut soient sur eux tous).

Notre prophète et modèle Mohammed ﷺ est le meilleur exemple en cela. En effet, il multipliait la demande de pardon et l'adoration, chose dont nous avons le plus grand besoin, considérant notre état de faiblesse de foi.

Le prophète ﷺ prononçait sans cesse, debout comme assis, la demande de pardon. Il a été rapporté d'après Abou Houraira t qu'il n'a jamais vu quelqu'un dire autant de fois :
« Astaghfiroullâha wa atoubou ilayhi » (je demande pardon à Allah et me repens vers Lui) que le messenger d'Allah ﷺ.

Nous sommes, avant tout cela, dans le besoin de connaître le sens de la demande de pardon, ses secrets et de la mettre en pratique en permanence, car elle renferme l'humilité, la soumission complète et l'assujettissement au Créateur (à Lui la louange).

Lorsqu'Allah veut le bien pour ses serviteurs, Il leur ouvre les portes du repentir, de la demande de pardon, du regret, de la soumission, de l'humiliation, du besoin, de l'humilité permanente et de l'imploration. Tout cela rend la mauvaise œuvre cause de la miséricorde d'Allah, jusqu'à ce qu'Iblis, l'ennemi d'Allah, **dise** : « **ô si seulement je ne l'avais point fait tomber dans le péché !** »

Allah nous a rappelé qu'Adam, le père de l'humanité, a demandé pardon à son Seigneur et s'est repenti. C'est là qu'Allah l'élut, accepta son repentir et le guida. Tandis qu'Iblis, le père des démons, fut maudit et

écarté, car il délaissa le repentir et se justifia arbitrairement par le destin. Celui donc qui commet des péchés avec insistance ressemble à Iblis.

La demande de pardon est donc un besoin permanent pour le musulman, et par son importance, Allah l'a associé au tawhid (l'unicité d'Allah) dans plus d'un verset, **comme lorsqu'Il dit :**

« Sache qu'il n'y a d'autres divinités dignes d'être adorées en dehors d'Allah et demande pardon pour tes péchés et ceux des croyants et des croyantes. » (Sourate Mohammed : 19)

Allah nous a invités, lorsque nous commettons un péché, à nous empresser de lui demander le pardon, car Il pardonne les péchés (gloire à lui). En effet, Il dit :

« Et quiconque fait un mal ou une injustice à lui-même puis demande le pardon à Allah trouvera Allah Grand Pardonneur et Miséricordieux. » (En-nissa : 110)

On trouve également dans le hadith rapporté par Anas : « Ô enfant d'Adam ! Si le volume de tes péchés atteignait les nuages du ciel puis tu me demandais pardon, je te pardonnerais. » (Rapporté par et-Tirmidhi).

La demande de pardon est d'une grande importance et contient de nombreux profits dans ce bas monde et l'au-delà. Le prophète ﷺ à été ordonné de le demander et a ordonné sa communauté après lui de s'y tenir. Allah le Très-Haut dit :

« C'est par quelque miséricorde d'Allah tu as été si doux envers eux ! Mais si tu avais été rude, dur de cœur, ils se seraient enfuis de ton entourage, pardonne-leur donc et demande le pardon pour eux et place ta confiance en Allah, certes Allah aime ceux qui lui font confiance. »
(Sourate âli Imrân : 159)

Le Très-Haut dit :

« Et patiente, certes la promesse d'Allah est vérité, et demande pardon pour ton péché et glorifie par la louange ton Seigneur le soir et le matin. » (Ghâfir : 55)

De même, par la demande de pardon, la communauté de Mohammed est assurée de ne pas périr dans sa globalité et d'être préservée de la descente du châtement, Le Très-Haut dit :

« Et Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors que tu es parmi eux et Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors qu'ils demandent le pardon. » (Sourate le butin : 33)

C'est ce à quoi le prophète Sâlih u a enjoint son peuple et ce vers quoi il les a dirigés ; le Très-Haut a dit :

« Et à Thamoud, nous avons envoyé leur frère Sâlih qui leur dit : adorez Allah ! Vous n'avez d'autre divinité que Lui ; c'est Lui qui vous a créé de la terre et vous l'a assujettie pour son habitation et son exploitation ; demandez donc pardon à Allah et repentez-vous à Lui ; certes mon Seigneur et proche et répond à l'invocation. » (Sourate Houd : 61)

Nouh (Noé) u a incité son peuple à la demande de pardon et lui a promis des pluies abondantes et beaucoup de biens et d'enfants. Ainsi que Houd u

qui leur a promis les mêmes choses et l'obtention de nombreux biens. Allah Très-Haut dit :

« Ô mon peuple ! Demandez le pardon à votre Seigneur et repentez-vous à Lui, Il déversera pour vous des pluies abondantes et ajoutera de la force à la vôtre et ne vous détournerez pas de Lui comme des criminels. » (Sourate Houd : 52)

C'est par la demande de pardon que les enfants de Ya'qoub (Jacob) se sont excusés auprès de leur père et lui demandèrent qu'il implore pour eux le pardon. Le Très-Haut dit :

« Ils dirent : ô notre père implore pour nous le pardon, certes nous nous

sommes fait du tort à nous-mêmes
(97) Il dit : je demanderai pardon
pour vous à mon Seigneur, certes
c'est lui Le Grand Pardonneur, le très
Miséricordieux. » (Sourate
Yousouf : 97,98)

La demande de pardon est
inséparable de la piété et découle de
celle-ci. Le Très-Haut dit :

« Dis : je ne suis qu'un être humain
comme vous à qui il a été révélé que
votre divinité est un Dieu unique,
suivez donc son ordre droitement et
implorez son pardon. Malheur aux
polythéistes ! » (Sourate Fusillât : 6)

C'est aussi par la demande de pardon
que le Créateur s'est adressé avec

douceur aux chrétiens lorsqu'ils dirent leurs paroles détestables qu'Allah est le troisième de trois (dogme de la trinité). Le Très-Haut dit :

« Ont très certainement mécréu ceux qui disent qu'Allah est le troisième de trois ! Alors qu'il n'y a d'autre divinité digne d'adoration si ce n'est une divinité unique. S'ils ne cessent de proférer cette parole, un châtiment douloureux touchera les mécréants d'entre eux. (72) Ne se repentissent-ils donc pas à Allah et lui demandent le pardon ? Car Allah est Grand Pardonneur et Très Miséricordieux (73) » (Sourate el Maïdah : 72-73)

La demande de pardon rapprocha davantage Daoud (**David**) de son Seigneur et constitua pour lui le meilleur recours. Allah le Très-**Haut** dit :

« Et Dawoud fut persuadé d'avoir été mis à l'épreuve. Il demanda donc pardon à son Seigneur et tomba prosterné et se repentit. 24 Nous lui pardonnâmes cela et il aura auprès de nous un bon rapprochement et un excellent refuge. » (Sourate Sâd : 24-25)

Par la demande de pardon, les péchés sont pardonnés, les turpitudes et les fautes sont effacées, et les

miséricordes descendent. Le Très-Haut dit :

« Et si seulement, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes, ils étaient revenus à toi et avaient demandé le pardon à Allah, et si le messenger demandait le pardon pour eux, ils auraient alors trouvé Allah Très repentant et Miséricordieux. »
(Sourate en-nissa : 64)

De même, par la demande de pardon, l'être humain acquiert toutes les commodités du bas-monde avec tout ce que cela comporte comme bonnes choses licites. Le Très-Haut dit :

« Et demandez pardon à Allah puis repentez-vous à Lui, Il vous accordera de ses bienfaits et aisances jusqu'à un terme fixé et donnera à chaque méritant son mérite et si vous vous détournez, je crains alors pour vous le châtiment d'un grand jour. »
(Sourate Houd : 3)

De plus, c'est par la demande de pardon que les anges invoquent et demandent le pardon pour les croyants. Allah dit en effet, à propos des anges qui sont à la charge du Trône qui sont les plus grands et les meilleurs d'entre eux :

« Ceux qui portent le trône et ceux qui sont proches de Lui rendent

gloire à leur Seigneur et croient en Lui et demandent pardon pour les croyants : « Ô notre Seigneur ! Tu englobes toute chose de ta miséricorde et ta science, pardonne donc à ceux qui ont cru et ont suivi ton chemin et protège-les du châtement du feu. » (Sourate Ghâfir : 7)

Aussi, c'est par la demande de pardon que se manifestent les langues pieuses ainsi que les saints serviteurs d'Allah à la fin de la nuit et aux extrémités du jour et lors de leur assoupissement :

« Les pieux seront certes dans des jardins et des sources (15) Prenant de

ce que leur ont donné leur Seigneur, ils étaient certes auparavant du nombre des bienfaisants (16) Ils dormaient peu la nuit (17) Et avant l'aube, ils demandaient le pardon. »
(Sourate ed-Dhâriâte : 15-18)

Enfin, la demande de pardon est également une des qualités majeures des gens enracinés dans la science et la foi. Justement, Allah nous a cité cinq qualités sur ces gens, parmi celles-ci : la demande de pardon au meilleur des temps pour rester en lien avec le Seigneur. Le Très-Haut a dit:

« Ce sont les patients, les véridiques, les dévots, ceux qui dépensent dans le

bien et ceux qui demandent le pardon avant l'aube. » (Sourate Ali 'Imrâne).

En somme, la demande de pardon a une grande place dans notre religion islamique et un rôle important dans l'acquisition de tout bien et le repoussement de tout mal.

L'imam Ibnou Taymiya a dit :

« Lorsqu'Allah aime un serviteur, Il lui inspire le repentir et la demande de pardon. Dès lors, il ne persiste pas dans les péchés. » [\[5\]](#)

Le Créateur nous encourage donc à la demande de pardon, l'acceptation des biens de Sa miséricorde et la demande de Son absolution. Car Il nous a promis le pardon.

Qu'avons-nous donc à ne pas le demander ? Et qu'est-ce qui nous a voilés au point de commettre de nombreux péchés, turpitudes et autres vices sans demander le pardon ?

Certes, notre état est à même de demander pardon à chaque instant et à tout temps, matin et soir, car nous péchons en permanence. En effet, nos ouïes pèchent, nos vues pèchent nos cœurs pèchent et nos membres pèchent ; le remède à tout cela est la demande de pardon.

Ô notre Seigneur ! Inspire-nous notre guidée, utilise-nous dans ton obéissance, inspire-nous la demande de pardon sincère, enseigne à nos

cœurs et nos langues ta demande de pardon à chaque moment et chaque instant, inscris-nous parmi ceux pour qui les anges demandent le pardon et accueille-nous dans ton repentir ! Certes, Tu es l'Accueillant au repentir, le très Miséricordieux !

Les bénéfices de la demande de pardon

Il y a dans la demande de pardon d'immenses bénéfices parmi lesquels :

1. **Le pardon des péchés :**

Celui qui reconnaît son péché sera pardonné.

2. La satisfaction d'Allah et son amour :

En effet, la demande de pardon fait partie des choses qui suscitent la satisfaction d'Allah et son amour, qu'Il soit purifié.

3. La miséricorde d'Allah Y :

Allah dit:

« Si seulement vous demandiez pardon à Allah afin qu'il vous soit fait miséricorde. » (Sourate An-Naml : 46)

4. L'exemption du châtement :

La demande de pardon est la principale cause d'expiation du

châtiment, comme le dit le Très-Haut :

« Et Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors que tu es parmi eux et Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors qu'ils demandent le pardon. »
(Sourate el Anfâl : 33).

5. L'abondance de biens et la bénédiction :

Le Très-Haut dit :

« Ô mon peuple demandez le pardon à votre Seigneur et repentez-vous à Lui ; Il déversera pour vous des pluies abondantes et ajoutera de la force à la vôtre et ne vous détournerez

pas de Lui comme des criminels. »
(Sourate Houd : 52)

Allah (Gloire à Lui) dit aussi :

« Je dis donc demandez pardon à votre Seigneur, Il est certes Très Pardonneur (10) Il déversera sur vous des pluies abondantes (11) Et Il multipliera vos biens et vos enfants et vous pourvoira de jardins et des ruisseaux. » (Sourate Noh : 10-12)

6. La purification du cœur.

En effet, la demande de pardon efface les péchés ainsi que leurs traces. Le cœur se trouve alors nettoyé des souillures, des péchés et des

désobéissances qui s'y étaient implantés.

7. La demande de pardon est le besoin permanent de la personne.

Ceci, pendant la nuit comme aux extrémités du jour. Cette demande de pardon doit être manifestée en permanence dans les paroles et les actes, en privé ou en public, car elle contient de nombreux avantages et attire le bien et repousse comme mal. Aussi, car cette demande de pardon augmente la vigueur des actions du cœur et du corps, toutes les actions liées à la foi et la certitude.

8. La patience, l'indulgence, et l'expression véridique.

Qui donc aime qu'Allah le traite avec indulgence se doit de se comporter ainsi, et la demande de pardon habitue la personne à la patience et à l'indulgence. Par son biais, la langue s'emploie à bon escient et la personne s'habitue alors à la parole vraie et au langage véridique.

9. La multiplication de l'adoration et l'ascèse du bas-monde.

La demande de pardon requiert le regret et la repentance et cela demande de lui qu'il multiplie les adorations. Le Très-Haut dit :

« Certes les bonnes actions effacent les mauvaises. Ceci est un rappel

pour ceux qui se rappellent. »
(Sourate Houd : 114)

10. L'expiation des péchés et l'élévation en degrés.

Le Très-Haut dit:

« Et celui qui fait un mal ou un tort à lui-même puis demande pardon à Allah, trouvera Allah Grand Pardonneur, Miséricordieux. »
(Sourate An-Nissa : 110)

Il dit aussi I:

« Ô vous les croyants ! Repentez-vous à Allah d'un repentir sincère, il se peut que votre Seigneur vous efface vos mauvaises actions et vous fasse rentrer dans des jardins sous

lesquels coulent des ruisseaux. »

(Sourate et-Tahrîm : 8)

11. Elle est la cause de l'élargissement de la subsistance et de l'augmentation des biens et des enfants.

Nouh u dit à son peuple :

« Je dis donc demandez pardon à votre Seigneur, Il est certes Très Pardonneur (10) Il déversera sur vous des pluies abondantes (11) Et Il multipliera vos biens et vos enfants et vous pourvoira de jardins et de ruisseaux. » (Sourate Nouh : 10-12)

Il dit aussi I :

« Et demandez pardon à Allah puis repentez-vous à Lui, Il vous accordera de ses bienfaits et aisances jusqu'à un terme fixé et donnera à chaque méritant son mérite et si vous vous détournez, je crains alors pour vous le châtiment d'un grand jour. »
(Sourate Houd : 3)

12. Elle est la cause d'obtention de la force corporelle.

« Ô mon peuple ! Demandez le pardon à votre Seigneur et repentez-vous à Lui, Il déversera pour vous des pluies abondantes et ajoutera de la force à la vôtre et ne vous détournez pas de Lui comme des criminels. » (Sourate Houd : 52)

13. Elle est aussi la cause du repoussement des calamités et de la sortie des épreuves.

Les malheurs dans la plupart des cas ont pour cause les péchés et les désobéissances, comme l'a dit le Très-Haut :

« Et nul malheur ne vous touche si ce n'est ce qu'ont perpétré vos propres mains, néanmoins, Il pardonne beaucoup. » (Sourate As-Shoûra : 30)

Le Très-Haut dit également :

« Et nous les éprouvèrent par les bonnes et les mauvaises œuvres afin qu'ils reviennent. » (Sourate el A'râf : 168)

Comme le Très-Haut dit :

« Et les injustes parmi eux changèrent la parole qu'on leur avait dite par une autre, nous fîmes donc descendre sur les injustes une calamité des cieux à cause de leur perversion. » (Sourate el Baqarah : 59)

Le malheur survient donc en général à cause d'un péché, et lorsque la personne renouvelle la demande de pardon et le repentir sincère, le malheur disparaît par la permission d'Allah. Allah Le Purifié et Elevé dit :

« Pourquoi Allah vous infligerait-il un châtement si vous êtes

reconnaissants et croyants et Allah est Le reconnaissant, Le savant. »
(Sourate An-Nissa : 147)

14. La demande de pardon est la cause du blanchissement du cœur, de sa pureté et de sa limpidité.

Les péchés laissent une mauvaise trace et un noircissement dans le cœur, **comme il a été rapporté du prophète ﷺ** : « Le croyant, lorsqu'il pèche, se fait inscrire un point noir sur son cœur, et, s'il se repent, s'écarte du péché et demande pardon, son cœur se redevient blanc, mais s'il persiste dans le péché, **le noircissement continue jusqu'à ce qu'il recouvre son cœur d'un voile**

qu'Allah ﷻ a cité dans le noble coran :

« Certes un voile a recouvert leurs cœurs pour ce qu'ils ont perpétré. »)
[۞] (Sourate el Moutaffiffîn : 14)

La demande de pardon est donc cause de la disparition de ce qui a pu entacher le cœur et le noircir et de ce qui le recouvrait comme péchés et désobéissances.

15. La demande de pardon attire l'amour du Seigneur envers la personne.

L'amour d'Allah suffit comme bienfait. Le Très-Haut dit :

« Et ils te demandent au sujet des menstrues, **dis** : c'est une impureté, éloignez-vous donc des femmes pendant cette période ; et ne les approchez pas jusqu'à ce qu'elles soient purifiées ; lorsqu'elles le sont, approchez-les de là où Allah vous l'a ordonné, certes Allah aime ceux qui se repentent beaucoup et Il aime ceux qui se purifient. » (Sourate el Baqarah : 222).

Les conditions de la demande de pardon

La demande de pardon comporte des conditions qu'il est nécessaire de remplir afin que le pardon se réalise.

Parmi ces conditions :

1. La sincérité du cœur envers Allah et la présence d'esprit en prononçant les paroles de la demande de pardon.

La demande de pardon est en effet, la cause de l'acceptation de toutes les adorations ; il est donc obligatoire au cœur d'être sincèrement dirigé vers Allah, en étant totalement soumis, en manifestant son grand besoin d'Allah et ayant une présence d'esprit complète qui est en concordance avec les paroles que prononce la langue.

Il est donc impératif que ces paroles soient la traduction de ce que renferme le cœur comme certitude, acceptation et humilité.

2. Ne pas persister à commettre les péchés.

La demande de pardon doit être accompagnée de l'abandon du péché en question. Le Très-Haut dit :

« Et ceux qui, lorsqu'ils commettent un péché ou ce sont fait du tort à eux-mêmes se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés - et qui pardonne les péchés autre qu'Allah ? - et qui ne persistent pas dans leurs mauvaises actions alors qu'ils savent. » (Sourate Ali 'Imrâne : 135)

Al-Foudhayl Ibnou 'Iyyâd - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit :

« La demande de pardon sans abandon (des péchés) est le repentir des grands menteurs. » [7]

3. La croyance avec le cœur, la certitude en sa récompense et l'empressement à accomplir les bonnes œuvres et à être obéissant.

Le Très-Haut dit :

« Sauf celui qui s'est fait injustice puis a remplacé un bien après un mal, Je suis alors certes Grand Pardonneur, Miséricordieux. »
(Sourate en-Naml : 11)

Le comportement de celui qui demande le pardon

1. Être en état de purification :

Le prophète ﷺ a dit : « Il n'y a pas un homme qui commette un péché puis se lève, prie puis demande pardon, sans qu'Allah ne lui pardonne. puis il récita :

« Et ceux qui, lorsqu'ils commettent un péchés ou ce sont fait du tort à eux-mêmes se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés, - et qui pardonne les péchés autre qu'Allah ? - et qui ne persistent pas dans leurs mauvaises actions alors qu'ils savent. » » (Sourate Ali 'Imrâne : 135)

2. Le choix des meilleurs moments :

Il choisit le moment propice à la présence du cœur et sa soumission. Le meilleur moment pour cela est le souhour (**avant l'aube**), car Allah a fait éloge des demandeurs de pardon pendant le souhour. Le Très-**Haut** dit :

« ...Et les demandeurs de pardon avant l'aube. »(Sourate Ali 'Imrâne : 17)

3. La multiplication de la demande de pardon.

Ceci, car de nombreux versets coraniques et hadiths prophétiques incitent à la multiplication de la demande de pardon et font l'éloge des

demandeurs de pardon
(moustaghfiroune).

4. De faire de la demande de pardon la clôture de tout événement.

Ibn Abbas t a déduit de la sourate An-Nasr (la victoire) la proche fin de la vie du prophète ﷺ, car dans celle-ci, il lui a été ordonné le tasbîh (dire soubhânallah, Exalté soit-Il) et la demande de pardon (Astaghfiroullâh).

le temps et le lieu de la demande de pardon

La demande de pardon a des temps et des lieux préférables bien que les

portes du repentir soient ouvertes en tout temps et à chaque instant, comme l'a dit le prophète, **le digne de confiance** ﷺ :

« Il y a pour le repentir une porte ouverte qui ne se refermera que lorsque le soleil se lèvera à l'ouest. »

Mais il y a, malgré tout, des moments plus privilégiés que d'autres et des endroits plus propices à l'exaucement que d'autres, et parmi ceux-ci :

1. Le temps du souhour (juste avant l'aube)

Allah dit :

« ...Et les demandeurs de pardon à l'aube. » (Sourate Ali 'Imrâne : 17)

Et Il dit :

« Et avant l'aube, ils demandaient le pardon. » (edh-dhâriyâte : 18)

Le prophète ﷺ a dit : « Notre Seigneur descend toutes les nuits jusqu'au premier ciel au dernier tiers de la nuit et dit : « qui m'invoque afin que je l'exauce ! Qui me demande afin que je lui donne ! Qui me demande pardon afin que je le lui accorde !... » [8]

2. Le prophète demandait pardon pendant et juste après la prière, comme l'invocation d'ouverture (istiftah) entre le takbir d'ouverture de la prière et la lecture de la fâtiha, et qui est ceci :

« Allahoumma bâ'id bayni wa bayna khatâyâya kama bâ'adta bayna-l-machriqi wa-l-maghrib, Allahoumma naqqini min al khatâya kama younaqqa eth-thawb el abyadou min addanass, Allahoumma ghssil khatâyâya bil mâ-i wa thalji wa l barad. »

Soit : « Ô mon Seigneur ! Éloigne-moi de mes fautes comme tu as éloigné entre l'orient et l'occident ! Ô mon Seigneur ! Purifie-moi des fautes comme tu purifies le vêtement blanc de ses souillures ! Ô mon Seigneur ! lave mes fautes avec l'eau, la neige et la grêle. » [\[9\]](#)

Parmi les évocations qui comportent également la demande de pardon, on compte le hadith qu'a rapporté Mouslim dans son recueil authentique, d'après Ali t qui rapporte que le prophète ﷺ, lorsqu'il se levait pour la prière disait :

« Wajjahtou wajhiya lilladhi fatara ssamawâti wa l'arda hanîfan wa mâ ana min el mouchrikîn, inna salâtî wa noussoukî wa mahiâya wa mamâtî lillahi rabil 'âlamîn, lâ charîka lah, wa bidhâlika oumirtou wa ana awwalou 'l'mouslimîn. Allahoumma anta-l Malik lâ ilâha illa anta, anta Rabbî wa ana 'abdouk, dhalamtou nafsi wa i'taraftou bidhanbî, faghfirli dhounoubi jami'an, innahou la

yaghfirou 'dhounouba illa anta wa-
hdini li-ahsani-l-akhlâq la yahdi
ilayha illa anta wa srif 'anni sayyi-aha
la yasrifou 'anha illa anta, labayka
wa sa'adayka wa lkhayrou
koullouhou biyadayka wa-l-charrou
layssa ilayka ana bika wa ilayka
tabârakta wa ta'alayta, astaghfirouka
wa atoubou ilayka. »

Soit : « J'ai orienté mon visage vers
celui qui a créé les cieux et la terre en
étant monothéiste et je ne suis pas des
polythéistes. Certes ma prière, mes
adorations, ma vie et ma mort sont
pour Allah, Seigneur des mondes, nul
associé à Lui et c'est ce dont j'ai été
ordonné et je suis le premier des
soumis. Ô mon Seigneur ! Tu es le

Roi, il n'y a d'autre divinité digne d'adoration que Toi, Tu es mon Seigneur et je suis Ton esclave, je me suis fait du tort et ai reconnu mon péché, pardonne-moi donc tous mes péchés, car personne ne pardonne les péchés en dehors de Toi. Guide-moi vers les meilleurs comportements nul n'y guide autre que Toi, et écarte-moi des mauvais comportements, nul n'en écarte autre que Toi, labbayka (je réponds à ton appel) et sa'dayk (je suis tes ordres en implorant ton aide), le bien est entre Tes mains et le mal ne vient pas de Toi, je me remets à Toi et à Toi je reviens, Tu es Le Bénisseur et élevé par excellence, je

Te demande pardon et me repens à
Toi).

Puis parmi les dernières de ses
paroles entre le tachahoud et le taslim
: « Allahoumma Ighfirli ma
qaddamtou wa ma akhartou wa ma
asrartou wa ma a'lantou wa ma
asraftou wa ma anta a'lamou bihi
minni anta 'lmouqaddimou wa anta
'lmouakhirou lâ ilâha illa anta. »[\[10\]](#)

Soit : « Ô mon Seigneur ! Pardonne-
moi ce que j'ai fait comme péché et
ce que j'ai retardé et ce que j'ai caché
et ce que j'ai exposé, mes excès et ce
dont tu es plus savant que moi, Tu es
Celui qui fait avancer et Celui qui fait

retarder nulle autre divinité mérite l'adoration si ce n'est Toi. »

On trouve dans une version du hadith de Mouslim : « et lorsqu'il salua (dans la prière) il dit : « Allahoumma Ighfirli ma qaddamtou...) jusqu'à la fin du hadith, et il ne précisa pas si cela est dit entre le tachahoud et le taslim. »

3. De même, le prophète ﷺ disait dans son inclinaison (roukou') :

« Soubhânaka Allahoumma wa bihamdika Allahoumma ghfirli. »

« Pureté à Toi Ô Allah ! À toi la louange, Ô Allah pardonne moi ! » [\[11\]](#)

4. Parmi les endroits de prédilection pour la demande de pardon, pendant la prosternation (soujoud).

Il a été, en effet, rapporté de manière authentique que le prophète ﷺ a dit : « La personne est plus proche de son Seigneur en étant prosternée ; multipliez-y donc les invocations. » [\[12\]](#)

Le prophète disait dans sa prosternation :

« Rabbi Ighfirli dhanbi koullahou diqahou wa jillahou wa awwalahou wa âkhirahou wa 'alâniatahou wa sirrahou. »

Soit : « Ô Seigneur ! Pardonne-moi mon péché tout entier, petit ou grand, le premier et le dernier, l'apparent et le caché ! » [\[13\]](#)

5. Entre les deux prosternations :

Le Prophète ﷺ y disait : « Rabbi Ighfirli ! Rabbi Ighfirli. »

Soit : « Ô mon Seigneur, pardonne-moi ! » (2 fois). [\[14\]](#)

6. Après le tachahhoud :

Abou Bakr t dit au prophète ﷺ : « Apprends-moi une invocation que je puisse dire dans ma prière », **il répondit** ﷺ : « dis : « Allahoumma inni dhalamtou nafsi dhoulman

kathiran wa la yaghfirou dhounouba
illa anta, faghfirli maghfiratan min
'indik wa'rhamni innaka anta
l'ghafourou-rrahim. »

Soit : « Ô mon Seigneur ! je me suis
fait du tort à moi-même et nul, si ce
n'est Toi, ne pardonne les péchés,
pardonne-moi d'un pardon provenant
de Toi et fais-moi miséricorde, Tu es
certes le Grand Pardonneur et
Miséricordieux. » [\[15\]](#)

Certains savants en ont déduit que
cette invocation se dit après la fin du
tachahhoud.

7. [Après la prière :](#)

Dans le recueil authentique de Mouslim, d'après le hadith de Thawbân, celui-ci dit que le messenger d'Allah ﷺ, après avoir terminé sa prière, demandait pardon trois fois et disait :

« Allahoumma anta-ssalam wa minka-ssalam tabarakta dha[16]-l-jalâli wa-likrâm. »[17]

Soit : « Ô mon Seigneur ! Tu es la paix et de toi vient la paix. Tu es l'exalté par excellence ! Ô détenteur de l'immensité et de la grande générosité ! »

El Walîd[18] dit : « je demandai à el Awzâ'i : comment effectues-tu la demande de pardon (à la fin de la

prière) ? » Il répondit : « Tu dis :
« astaghfiroullah, astaghfiroullah. » »

Le musulman remarque bien à travers cela que la demande de pardon accompagne le prieur tout au long de sa prière, du premier takbir (Allahou Akbar) jusqu'à la fin de sa prière et même après son achèvement.

8. La demande de pardon est également légiférée après l'achèvement de toute bonne action. Elle est la clôture de toute action.

Les assises sont donc achevées par la demande de pardon ; dans le hadith mentionné par Abou Daoud et rapporté par Abou Barzata el

Aslami : « Le messager d'Allah disait lorsqu'il voulait clôturer une assise :

« Soubhânaka Allahoumma wa bihamdik, ach-hadou allâ ilâha illa anta, astaghfiroûka wa atoûbou ilayk. »

Soit : « Pureté à Toi Ô Allah et louange ! Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité que Toi méritant l'adoration, je Te demande pardon et me repens vers Toi. »

Un homme dit alors : « Tu as dit une parole que tu n'avais jamais dite auparavant ? Il dit alors : « Cette invocation est l'absolution de ce qui se produit comme fautes lors d'une assise. » [\[19\]](#)

Sa chaîne de transmission est bonne et l'érudit Ibnou hajar dit dans son livre Fath el Bari : « sa chaîne de transmission est solide. »

9. Après avoir fait ses besoins :

Le prophète ﷺ disait, lorsqu'il sortait du lieu des besoins naturels :
« ghoufrânak ! » Soit : (Je demande ton pardon (Ô Seigneur !)) »

Pour revenir au fait que la demande de pardon est la clôture de toute action, on a déjà mentionné à ce sujet que la prière se conclue par la demande de pardon que ce soit avant le taslim (salut final de la prière ; cf. hadith d'Abou Bakr) et les savants

penchaient pour dire que cela était après le tachahhoud. Quant à ce qui est dit après le taslim, nous avons précédemment cité le hadith de thawbân.

10. Pendant le Hajj (le pèlerinage)

Allah dit :

« Puis déferlez depuis là où ont déferlé les gens et demandez pardon à Allah, certes Allah est Grand Pardonneur et Très-Miséricordieux. » (Sourate el Baqarah : 199).

11. Le prophète disait à la fin de sa vie dans son inclinaison et sa

prosternation après la révélation de la sourate en-Nasr :

« Soubhânaka Allahoumma Rabbana wa bihamdika Allahoumma Ighfirli. [\[20\]](#) » Soit : « Pureté à Toi Allah notre Seigneur et à Toi la louange, ô mon Seigneur pardonne-moi ! »

12. Au moment de l'agonie de mort :

Le prophète ﷺ disait au moment de son agonie : « Allahoumma Ighfirli wa Irhamni wa alhiqni bil-rafiq el A'la. » Soit : « Ô Allah pardonne-moi, fais-moi miséricorde et fais-moi accéder à la compagnie la plus élevée. » [\[21\]](#)

Allah a cité l'histoire de Noh u. À la fin de la sourate, après qu'Allah est mentionné l'anéantissement de son peuple par la noyade, **il mentionna la parole de Noh u :**

« Mon Seigneur pardonne-moi ainsi qu'à mes parents et ceux qui sont rentrés chez moi croyants ainsi qu'à tous les croyants et croyantes et n'augmente les injustes qu'en perte. »
(Sourate Noh : 28)

13. Il est également recommandé et même obligatoire de demander le pardon a la suite du péché.

Le Très-Haut dit :

« Et quiconque commet un mal ou se fait du tort à lui-même puis demande pardon à Allah trouvera Allah Grand Pardonneur, Miséricordieux. »
(Sourate en-Nissa : 110).

Il dit également :

« Et accomplis la prière aux extrémités du jour et à la venue de la nuit, certes les bonnes actions effacent les mauvaises, ceci est un rappel pour ceux qui se rappellent. »
(Sourate Houd : 114)

On trouve dans les deux recueils authentiques (Al-Boukhârî et Mouslim) d'après le hadith d'ibn Mass'oud t qu'un homme avait embrassé une femme puis vint

trouver le prophète ﷺ et lui raconta la chose ; c'est alors que ce verset fut révélé :

« Et accomplis la prière aux extrémités du jour et à la venue de la nuit, certes les bonnes actions effacent les mauvaises. » (Sourate Houd : 114)

L'homme en question dit alors :
« Est-ce que ce verset me concerne moi seulement, ô messager d'Allah ? » Il rétorqua : « Il te concerne et tous ceux de ma communauté qui sont tombés dans le péché. »

De même, voici l'exemple de Younous (Jonas) ﷺ :

« Et rappelle, ô Mohammed ﷺ le récit de Dhoul-Noun[22] lorsqu'il partit courroucé et pensait que nous ne pouvions avoir d'emprise sur lui et appela alors dans les ténèbres qu'il n'y a d'autres divinités dignes d'adoration que Toi, pureté à toi (Subhânak), certes j'ai été du nombre des injustes. »

De plus, lorsqu'Allah ordonna aux croyants et croyantes de baisser le regard, Il fit suivre l'ordre de cette parole :

« Et repentez-vous tous à Allah, ô vous les croyants afin que vous réussissiez. » (Sourate en-Nour : 31)

Il convient donc à tout serviteur qui a commis un péché de s'empresse de demander le pardon pour ce péché en particulier et pour tous les autres péchés et désobéissances de façon générale, afin qu'il rencontre son Seigneur purifié, léger de tous péchés et de désobéissances, et que ses bonnes actions l'emportent sur ses mauvaises.

14. La demande de pardon est également légiférée lors de l'éclipse solaire et lunaire, car ceux-ci sont deux signes parmi les signes d'AllahU à travers lesquels Il effraie ses serviteurs.

Le prophète ﷺ a dit : « Si vous voyez l'éclipse réfugiez-vous dans le rappel d'Allah, son invocation et la demande de pardon. » [\[23\]](#)

15. La demande de pardon est légiférée et recommandée lors du changement de position, la nuit dans le lit.

Ceci, d'après ce qui a été rapporté dans recueil authentique de Boukhâri par Oubâdatou Ibnou Sâmit t que le prophète ﷺ a dit : « Celui qui se réveille la nuit puis dit : « Lâ ilâha illa-llah wahdahou lâ charika lah, lahou-l-moulk wa lahou al-hamdou wa houwa 'ala koulli chayin qadir, el hamdou lillâh wa soubhân Allah wa

Lâ ilâha illa-Allah wa Allahou Akbar, wa la hawla wa la qouwwata illa billâh » puis dit : « Allahoumma Ighfirli » - ou invoque – son invocation sera exaucée, et s'il fait ses ablutions et prie, sa prière sera acceptée. » [\[24\]](#)

16. La demande de pardon est également légiférée lors de la prière de la nuit au dernier tiers de la nuit.

On trouve dans les deux recueils authentiques (Al-Boukhâri et Mouslim) d'après le hadith d'ibn Abbas t qui dit que le prophète ﷺ lorsqu'il se levait la nuit pour prier disait : « Allahoumma laka l'hamd

anta qayyimou s-samâwâti wa l'ard
wa man fihinna, wa laka l'hamd anta
nourou-s-Samâwâti wa l'ard wa man
fihinna, wa laka l' hamd anta l'haqq,
wa wa'douka l'haqq, wa liqâ-
ouka haqq, wa qawlouka haqq, wa
l'jannatou haqq, wa en-narou haqq,
wa s-sâ'atou haqq, wan-nabiyouna
haqq, wa Mouhamadoun ﷺ haqq,
Allahoumma laka aslmatou wa bika
âmantou, wa 'alayka tawakaltou wa
ilayka anabtou, wa bika khâssamtou,
wa ilayka hâkamtou, faghfirli ma
qaddamto wa ma akhartou wa ma
asrartou wa ma a'lantou, anta
l'mouqqaddimou wa anta l'
mouakhirou, lâ ilâha Illa anta » (dans

une autre version lâ ilâha ghayrouk) » [\[25\]](#).

17. La demande de pardon est bonne à tout moment où l'invocation est recommandée. En effet, la demande de pardon est une des catégories de l'invocation, car c'est une requête adressée à Allah ﷻ pour qu'il nous pardonne.

Malgré tout, le repentir, comme cité précédemment, est possible à tout moment et à chaque instant aux repentants, conformément à la parole du prophète ﷺ : « Certes Allah ﷻ étend sa Main la nuit pour que se repente le fautif du jour et étend sa Main le jour pour que se repente le

fautif de la nuit jusqu'à ce que le soleil se lève à l'ouest. » [26]

Et conformément à la parole suivante du prophète ﷺ au bédouin arabe qui lui demanda quelque chose à laquelle il pouvait se consacrer, **et le prophète ﷺ de lui répondre** : « que ta langue soit toujours imbibée du rappel d'Allah. » [27]

Quelques exemples de la demande de pardon dans le noble coran

« Nous avons entendu et obéi, Seigneur nous demandons Ton pardon c'est à Toi que se fera le retour. » (Sourate el Baqarah : 285)

« Seigneur ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur. Seigneur, ne nous charge pas d'un fardeau lourd comme Tu as chargé ceux qui vécurent avant nous. Seigneur ne nous impose pas ce que nous ne pouvons supporter, efface nos fautes, pardonne-nous et fait nous miséricorde. Tu es Notre Maître, accorde-nous donc la victoire sur les peuples infidèles. » (Sourate el Baqarah : 286)

« Seigneur nous avons cru, pardonne-nous donc nos péchés et préserve-nous du châtiment du feu. » (Sourate Ali 'Imrâne : 17)

« Et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes, se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah ?- et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait. » (Sourate Ali 'Imrâne : 135)

« Et ils n'eurent que cette parole : Seigneur, pardonne-nous nos péchés ainsi que nos excès (dans nos comportements et l'accomplissement de nos devoirs envers Toi, affermis nos pas et donne-nous la victoire sur le peuple des mécréants. » (Sourate Ali 'Imrâne : 148)

« Ô notre Seigneur pardonne-nous nos péchés, efface de nous nos méfaits et place-nous, à notre mort, avec les gens de bien. » (Sourate Ali 'Imrâne : 193)

« Nous n'avons envoyé de messenger que pour qu'il soit obéi par la permission d'Allah. Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes ils venaient à toi (ô Mohammed ﷺ) en implorant le pardon d'Allah, et si le messenger demandait le pardon pour eux, ils trouveraient certes, Allah Très Accueillant au repentir, Très Miséricordieux. » (Sourate An-Nissâ : 64)

(Et implore d'Allah le pardon, certes Allah est Pardonneur et Très Miséricordieux. » (Sourate An-Nissâ : 106).

« Quiconque agit mal ou fait du tort à lui-même puis demande le pardon trouvera Allah Pardonneur et Très Miséricordieux. » (Sourate An-Nissâ : 110)

« Ne vont-ils pas se repentir à Allah et Lui demander pardon ? Car Allah est Pardonneur et Très Miséricordieux. » (Sourate el Maïdah : 74)

« Et (Moussa) dit : Ô mon Seigneur pardonne-moi ainsi qu'à mon frère et fais-nous entrer en Ta Miséricorde,

car Tu es Le Plus Miséricordieux des miséricordieux. » (Sourate el A'râf : 151)

« Tu es notre Wali (protecteur). Pardonne-nous et fais-nous miséricorde, car Tu es le meilleur des pardonneurs. » (Sourate el A'râf : 155)

« Seigneur nous avons cru, pardonne-nous donc, car Tu es Le meilleur des miséricordieux. » (Sourate el Mou'minoun : 109)

« Et dis (Ô Mohammed ﷺ) : Seigneur pardonne et fait Miséricorde, c'est Toi le meilleur des miséricordieux. » (Sourate el Mou'minoun : 118)

« Demandez pardon à votre Seigneur ensuite revenez à Lui. Il vous accordera une belle jouissance jusqu'à un terme fixé et il accordera à chaque méritant l'honneur qu'il mérite. Mais si vous tournez le dos, je crains pour vous le châtement d'un grand jour (le Jour de la Résurrection. » (Sourate Houd : 3)

« Ô mon peuple implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à Lui afin qu'Il déverse sur vous du ciel des pluies abondantes et qu'Il ajoute force à votre force, et ne vous détourniez pas de Lui en devenant criminels. » (Sourate Houd : 52)

« Et implorez le pardon de votre Seigneur et repentez-vous à Lui, mon Seigneur est vraiment Très Miséricordieux, et plein d'amour. »
(Sourate Houd : 90)

(Il dit (Youssef) : « je vais demander pour vous le pardon de mon Seigneur, Il est certes Le Pardonneur et Très Miséricordieux. »
(Sourate Youssef : 98)

« Les vrais croyants sont ceux qui croient en Allah et en son messager et qui, lorsqu'ils sont en sa compagnie pour une affaire d'intérêt général, ne s'en vont pas avant d'avoir demandé sa permission. Ceux qui te demandent cette permission sont

ceux qui croient en Allah et en son messager. Si donc ils te demandent la permission pour une affaire personnelle donne-la donc à qui tu veux parmi eux et implore le pardon d'Allah pour eux, certes Allah est Pardonneur et très Miséricordieux. »
(Sourate en-Nour : 90)

« Il (Moussa) dit : « Mon Seigneur, j'ai certes été injuste envers moi-même, pardonne-moi donc. Il lui pardonna, car Il est certes Le Pardonneur et Très Miséricordieux. »
(Sourate el Qaçâss : 16)

« Seigneur pardonne nous ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi et ne mets dans nos cœurs

aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es compatissant et Très Miséricordieux. » (Sourate el Hachr : 10)

« Seigneur, ne fais pas de nous un sujet de tentation pour ceux qui ont mécru et pardonne-nous Seigneur, car Tu es certes, le Tout Puissant, Le Sage. » (Sourate el Moumtahanah : 5)

« Seigneur parfais-nous notre lumière et pardonne-nous, car Tu es certes l'omnipotent. » (Sourate et-Tahrîm : 8)

« Seigneur pardonne-moi ainsi que mes parents et à quiconque entre dans ma demeure croyant, et les croyants et les croyantes, et n'augmente les

injustes qu'en perte. » (Sourate
Noûh : 28)

Quelques expressions de demande de pardon tirées de la souannah purifiée

Voici quelques exemples de
demandes de pardon attribuées au
prophète ﷺ :

Bilal Ibnou Yassar Ibnou Zayd qui
dit : mon père m'a transmis [\[28\]](#)
d'après mon grand-père qui a entendu
le prophète ﷺ dire :

« Celui qui dit : « Astaghfiroullâhi
Al-‘Adhîm Alladhi lâ ilâha illa
houwa Al-Hayyou Al-Qayyoum wa
atoubou ilayhi » (soit : « je demande

pardon à Allah l'Immense dont il n'y a de divinité digne d'adoration que Lui le Vivant le Subsistant et je me repens à Lui), ses péchés seront pardonnés, même s'il prend fuite le jour du combat. » [\[29\]](#)

De même sa parole : « Allahoumma anta Rabbi lâ ilâha illa anta khalâqtanî wa ana 'abdouka wa ana 'ala 'ahdika wa wa'dika ma stata'tou, a'oudhou bika min charri ma sana'tou, abou-ou laka bini'matika 'alayya wa abou-ou bidhanbi, faghfirli fa-innahou lâ yaghfirou dhounouba illa anta. » (Soit : « Ô Allah ! Tu es mon Seigneur, nulle divinité à part Toi, Tu m'as créé et je suis ton serviteur. Je respecte ton pacte et j'accomplis ma

promesse envers Toi comme je le peux. Je cherche ta protection contre le mal que j'ai commis, je reconnais tes faveurs à mon égard et je reconnais mon péché, pardonne-moi donc, car nul ne pardonne les péchés si ce n'est Toi. »)[30]

Egalement sa parole ﷺ : « Rabbi ghfirli wa toub alaiyya innaka anta at-Tawâbou ﷻ-Rahîm. » (Soit : « Ô mon Seigneur pardonne-moi et fais-moi repentance, Tu es certes le Repentant, le Très Miséricordieux) [31]

Aussi, sa parole ﷺ : « Allahoumma inni dhalamtou nafsi dhoulman kathiran wa lâ yaghfirou Adh-

dhounouba illa anta, faghfirli
maghfiratan min 'indik wa-rhamni
innaka anta-l-Ghafourour-Rahim ».
(Soit : « Ô Allah ! Je me suis fait du
tort à moi-même et nul, si ce n'est toi,
ne pardonne les péchés, pardonne-
moi d'un pardon provenant de Toi et
fais-moi miséricorde, Tu es certes le
Grand Pardonneur et
Miséricordieux. » [\[32\]](#))

Aïcha (Qu'Allah l'agrée) raconte que
le prophète disait beaucoup de fois
avant sa mort : « Soubhâna-llâhi wa
bihamdihi astaghfirou llâha wa
atoûbou ilayhi. » (Soit : « Pureté et
gloire à Toi, ô Allah ! je te demande
pardon et me repens à Toi. » [\[33\]](#))

De même sa parole : « Allahoumma għfirli khatî-ati wa jahli wa isrâfi fi amri wa ma anta a'lamou bihi minni, Allahoumma għfirli hazli wa jiddi wa koullou dhâlika 'indi. » (Soit : « Ô Allah ! Pardonne-moi mes fautes et mon ignorance et l'excès dans mes affaires et tout ce dont tu es plus savant que moi. Ô Allah ! Pardonne-moi ma frivolité et mon sérieux ; tout cela provenant de moi. » [\[34\]](#)).

Et sa parole : « Allahoumma għfirli dhanbi wa wassi'e li fi dâri wa bârik li fi rizqi. » (Soit : « Ô Allah ! Pardonne-moi mon péché et élargis ma demeure et bénis ma subsistance. » [\[35\]](#)).

Aussi sa parole : « Allahoumma inna nass-alouka moujîbâti rahmatik wa 'azâima maghfiratik wa s-salâmata min koulli ithm wa-l-ghanîmata min koulli birr, wa-l-fawza bil jannah, wa-nnajâta min an-nâr. » (Soit : « Ô Allah ! Nous te demandons les réponses de ta miséricorde et l'assurance de ta miséricorde, et la protection contre tout péché, et le gain de toute bienfaisance, et la réussite par l'entrée au paradis, et la sauvegarde contre l'enfer)[36].

De même sa parole : « Allahoumma ghfirli dhounoubi wa khatâyaya, Allahoumma an'ichni, wa jbourni, wa 'hdini lisâlihi-l-a'mâli wal-akhlâqi fa innahou la yahdi lisalâhiha wa lâ

yasrifou sayyi-aha illa anta. » (Soit :
« Ô Allah ! Pardonne-moi mes
péchés et mes fautes. Ô Allah !
Revigore-moi, renforce-moi et guide-
moi vers les bonnes œuvres et
comportements, car nul n'y guide ni
n'écarte des mauvaises œuvres autre
que toi. » [\[37\]](#)

« Allahoumma ghfirli mâ qaddamtou
wa mâ akhartou wa ma asrartou wa
mâ a'lantou, antal-mouqqadimou wa
antal-mouakhirou wa anta 'ala koulli
chayin qadîr. » (Soit : « Ô Allah !
Pardonne-moi ce que j'ai avancé et ce
que j'ai retardé et ce que j'ai caché et
ce que j'ai exposé, Tu es Celui qui
fait avancer et Celui qui fait retarder
et Tu es capable de toute chose. » [\[38\]](#)

Les degrés de la demande de pardon

1. **Le premier degré** : la demande de pardon par la langue.

Elle contient des bénéfices, des profits et des bénédictions. **Parmi ces bénédictions** : le fait qu'il fait parvenir la demande de pardon au cœur et que, par son biais, l'exaucement du Généreux et Très Pardonneur est espéré...

Parmi ses moindres profits, intérêts et bénédictions, le fait qu'elle soit préférable au silence, et par elle s'habitue celui qui la prononce à la

bonne parole et la perpétue. La personne qui persévère à prononcer la demande de pardon est conduite à faire le bien et se défaire du mal, ainsi que de ses causes, et vient à détester le mal et à le réduire. **Celui qui dit : astaghfiroullah (je demande pardon)** mais sans se repentir, il se peut qu'Allah lui exauce cela en lui pardonnant. Mais nous ne pouvons être informés de cet exaucement, c'est pourquoi son repentir pour nous n'est pas valable.

Ceci étant dit, sache que la personne qui dit « **astaghfiroullah** », même s'il n'a pas déraciné le péché de son cœur, **pratique toutefois une invocation ; et c'est comme s'il**

disait : « je demande que tu me pardonnes », et ceci est une bonne chose. On espère même qu'il soit exaucé.

Celui qui affirme que ceci est le repentir des menteurs, veut en réalité faire comprendre que ce n'est pas un repentir en bonne et due forme, comme certaines gens peuvent penser. Cependant, ceci est une vérité, car le repentir ne peut pas être concrétisé si l'on persiste à faire le péché. Par ailleurs, la demande de pardon avec la langue, quelle qu'elle soit, demeure une bonne chose.

Cette personne affirme aussi que la demande de pardon prononcée avec

un cœur insouciant et sans présence d'esprit, son profit sera limité, et le plus souvent non accepté, **comme l'a dit le prophète ﷺ :**

« Sachez qu'Allah n'exauce pas l'invocation d'un cœur insouciant et distrait. »

L'imam An-Nawawi (qu'Allah lui fasse miséricorde) rapporte que el Rabi'e ibnou Khathiam (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « Que l'un d'entre vous ne dise pas :

« astaghfiroullaha wa atoubou ilayhi » (soit : « je demande pardon à Allah et me repens à Lui »), car ce serait un péché et mensonge s'il ne le fait pas, **mais qu'il dise plutôt :**

« Allahoumma ghfirli wa toub alayya » (Soit : « ô Allah ! Pardonne-moi et fais-moi repentance. »)

L'imam An-Nawawi (qu'Allah lui fasse miséricorde) répondit ensuite :

« Ce qu'il a dit à propos de la préférence de dire : « Allahoumma ghfirli wa toub alayya » est une bonne chose. Par contre, le fait de réprover la prononciation de « astaghfiroullah » et d'appeler cela un mensonge, cela n'est pas approuvable, car la signification de « astaghfiroullah » est : « je demande son pardon », et il n'y a pas en cela un mensonge.

2. **Le deuxième degré** : la demande de pardon du cœur qui est celle qui produit une belle moisson.

Celle-ci a un fort impact sur l'épuration du cœur de sa souillure, et son profit est abondant et immense. Son utilité, sa récompense et ses intérêts son nombreux et son sujet est noble. Les fruits qui en résultent sont purs et, par son biais, se dissipent les soucis, les angoisses ainsi que les difficultés. De même, par son biais la réalisation des buts et désirs est possible, et par elle, descendent les miséricordes ainsi que les bénédictions. Par elle déferlent les dons et sont repoussés les maux et les

calamités, et tout cela se reporte à autrui parmi les créatures.

3. **Le troisième degré :**
celui des mérites parfaits : la demande de pardon du cœur et de la langue.

Par son biais se réunissent les mérites de l'être humain. Le corps et le cœur s'en trouvent assainis. Elle est source de réussite, de bienfaits, de meilleurs profits et du recueil des bénédictions. Elle est telle l'embouchure d'un torrent qui offre ses dons et ses bienfaits. Par elle descendent le pardon et les miséricordes. Par elle, sont multipliées les bonnes œuvres et répudiées les mauvaises, et s'effectue

l'élévation en degrés. Par elle sont purifiées les actions ainsi que les obéissances. C'est la source du bonheur, car par elle s'illumine le miroir du cœur, et s'acquiert la purification totale des péchés et des défauts. Elle est requise pour dévoiler les choses ignorées et pour récolter tout ce qui est demandé. Par elle sont élevés les rangs des aspirants, les degrés des choses désirées, et par elle sont repoussées les calamités et rejetées les catastrophes qui menacent l'ensemble de la création[39].

Le mérite de la demande de pardon

Allah ﷻ dit :

« Et ceux qui, lorsqu'ils commettent un péché ou ce sont fait du tort à eux-mêmes, se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés - et qui pardonne les péchés autre qu'Allah ?- et qui ne persistent pas sciemment dans leurs mauvaises actions. » (Sourate Ali 'Imrâne : 135)

‘Alqama Ibnou-l-Aswad rapporte que Abdoullah ibnou Mass'oud dit :

« dans le livre d'Allah, il y a deux versets, nul personne ne les récite puis demande pardon à Allah sans que ce dernier lui pardonne :

« Et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque

préjudice à leurs propres âmes... »
(Sourate Ali 'Imrâne : 135)

« Et celui qui fait un mal ou un tort à lui-même puis demande pardon à Allah trouvera Allah Grand Pardonneur Miséricordieux. »
(Sourate en-nissa : 110)

Allah ﷻ dit :

« Rends donc pureté à ton Seigneur et demande-Lui pardon, Il est certes Très Accueillant au repentir. »
(Sourate en-nasr : 3)

Il dit aussi :

« Ceux qui commettent... » (Sourate en-nissa : 17).

Le prophète ﷺ disait souvent :

« Allahoumma ghfirli innaka anta At-Tawâbour-Rahîm. » [\[40\]](#) (Soit : « Ô Allah ! Pardonne-moi, Tu es certes le Repentant, Le Très Miséricordieux. »

Le prophète ﷺ dit : « Celui qui multiplie la demande de pardon, Allah pour chaque souci lui ouvrira une voie, pour chaque difficulté, Il lui accordera une issue et lui pourvoira sa subsistance de là où il ne s'y attend pas. » [\[41\]](#)

Le prophète dit : « Certes, je demande pardon à Allah et me repens à Lui dans la journée soixante-dix fois. » [\[42\]](#)

Cela, malgré le fait que ses péchés passés et futurs ont été pardonnés.

Il dit ﷺ : « Il arrive à mon cœur de se voiler jusqu'à ce que je demande cent fois pardon à Allah dans la journée. » [\[43\]](#)

Il dit ﷺ également : « celui qui dit trois fois lorsqu'il va se coucher : « astaghfiroullah Al-'adhim alladhi lâ ilâha illa houwa Al-Hayyou Al-Qayyoum wa atoubou ilayhi » (Soit : « je demande pardon à Allah dont il n'y a d'autre divinité digne d'adoration que Lui, Le Vivant, Le Subsistant et je me repens vers Lui. »), ses péchés lui seront pardonnés même s'ils sont comme

l'écume de la mer, ou le nombre des grains de sable de 'Âlij[44], ou le nombre de feuilles des arbres, ou le nombre de jours du bas-monde. »[45]

Le prophète dit ﷺ dans un autre hadith : « celui qui dit cela, ses péchés lui seront pardonnés même s'il fuit le jour du combat. »[46]

Hodhaïfa dit : « je tenais un ton tranchant et rude avec ma famille ; je dis donc au prophète ﷺ : « Ô messager d'Allah, je crains que ma langue me fasse rentrer dans le feu ! » Le prophète ﷺ répondit : « qu'en es-tu donc de la demande de pardon ? Certes je demande cent fois pardon à Allah dans la journée. »[47]

Aïcha (qu'Allah l'agrée) rapporte que le messager d'Allah ﷺ lui a dit : « Si tu as envisagé un péché, implore alors pardon à Allah et repens-toi à Lui, car le repentir d'un péché est de le regretter et d'en demander pardon. » [48]

Il disait ﷺ lorsqu'il demandait pardon : « Allahoumma ghfirli khatâti wa jahli wa isrâfi fi amri wa ma anta a'lamou bihi minni, Allahoumma ghfirli hazli wa jiddi wa koullou dhâlika 'indi, Allahoumma ghfirli ma qaddamtou wa ma akhartou wa ma asrartou wa ma a'lantou wa ma anta a'lamou bihi minni, anta-l mouqqadimou wa anta-l mouakhirou wa anta 'ala koulli chayin qadîr. » [49]

Soit : « Ô Allah ! Pardonne-moi mes fautes, mon ignorance, l'excès dans mes affaires et tout ce dont tu es plus savant que moi. Ô Allah ! Pardonne-moi ma frivolité et mon sérieux et tout cela provient de moi. Ô Allah ! Pardonne-moi ce que j'ai avancé, ce que j'ai retardé, ce que j'ai caché et ce que j'ai exposé ; Tu es Celui qui fait avancer et Celui qui fait retarder et Tu es capable de toute chose ».

Alî t disait : « J'étais un homme qui, lorsqu'il entendait un hadith du messenger d'Allah ﷺ, Allah lui faisait profiter de ce dont Il voulait, et lorsqu'un des compagnons me rapportait un hadith, je le faisais jurer, s'il jurait, je le croyais. » Il

poursuivit : « Abou Bakr m'a rapporté un hadith, et il a dit la vérité t lorsqu'il dit : « j'ai entendu le messager d'Allah ﷺ dire : « Il n'est pas une personne qui commette un péché puis s'applique dans ses ablutions puis se lève pour prier deux unités de prière puis demande pardon à Allah sans qu'il ne lui pardonne. » [\[50\]](#)

Puis il lit la parole d'Allah :

« Et ceux qui, lorsqu'ils commettent un péché ou ce sont fait du tort à eux-mêmes se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés - et qui pardonne les péchés autre qu'Allah ?- et qui ne persistent pas

sciemment dans leurs mauvaises actions. » (Sourate Âli 'Imrâne : 135)

Abou Hourayra t a rapporté que le prophète ﷺ a dit : « Le croyant lorsqu'il commet un péché, un point noir s'inscrit sur son cœur, et s'il se repent et s'en écarte puis demande pardon, son cœur reluit comme s'il n'avait pas péché, mais s'il persiste dans le péché, ces points noirs augmentent jusqu'à ce que son cœur soit dominé, et c'est ce qu'Allah ﷻ a cité dans son livre :

« Pas du tout, mais ce qu'ils ont accompli (les péchés) couvre leur cœur. » (Sourate el Moutaffifîn : 14)

Abou Hourayra t a rapporté que le prophète ﷺ a dit : « Allah - pureté à Lui - élève certes en degrés la personne au paradis, et à celui-ci de Lui dire : Ô Seigneur ! D'où est-ce que j'ai pu avoir tout cela (comme haut degré) ? Et à Lui ﷺ de répondre : Par la demande de pardon de ton enfant pour toi. » [\[52\]](#)

Aïcha (qu'Allah l'agrée) rapporte que le prophète ﷺ a dit : « Ô Allah ! Place-moi parmi ceux qui lorsqu'ils font le bien, attendent la bonne nouvelle (de la récompense) et lorsqu'ils commettent un mal, demandent le pardon. » [\[53\]](#)

Il dit également ﷺ : « Lorsque la personne commet un péché puis dit : « Allahoumma ghfirli » (Ô Allah ! Pardonne-moi), Allah ﷻ dit : « Mon serviteur a commis un péché et a su qu'il a un Seigneur qui sévit pour le péché commis. Mon serviteur ! Fais ce que tu veux, car je t'ai pardonné. »

[54]

Il dit aussi ﷺ : « N'a pas persisté dans le péché quiconque a demandé pardon, même s'il y est retombé dans la journée soixante-dix fois. » [55]

De même, il dit ﷺ : « Il fut un homme qui n'avait fait aucun bien, il regarda le ciel puis dit : « J'ai certes un Seigneur, ô Seigneur pardonne-moi !

Allah ﷻ Lui dit : « Je t'ai donc certes pardonné. » [\[56\]](#)

Et il dit ﷺ : « Quiconque commet un péché en ayant la certitude qu'Allah a regardé son acte, celui-ci lui sera pardonné même s'il n'a pas demandé le pardon. » [\[57\]](#)

Puis il dit ﷻ : « Allah le Très-Haut dit : « Ô mes serviteurs ! Vous êtes tous pécheurs sauf celui que j'ai préservé, demandez-moi pardon ; je vous pardonnerai. Quiconque sait que Je suis dans la capacité de lui pardonner, Je lui pardonne sans m'en soucier. » [\[58\]](#)

Il dit ﷺ également : « Celui qui dit : « soubhânaka dhalamtou nafsi, wa

'amiltou souh-an faghfirli fa-innahou la yaghfirou dhounouba illa anta », (soit : « Pureté à Toi Seigneur ! Je me suis fait du tort à moi-même, et j'ai mal agi ; pardonne-moi donc, car nul ne pardonne les péchés en dehors de Toi »), ses péchés lui seront pardonnés même s'ils atteignent le nombre de pas des fourmis. » [\[59\]](#)

Enfin, il a été rapporté que la meilleure des demandes de pardon est la suivante : « Allahoumma anta rabbi lâ ilâhâ illa anta khalaqtani wa ana 'abdouka wa ana 'ala 'ahdika wa wa'dika ma stata'te, a'oudhou bika min charri ma sana'te, abou-ou laka bini'matika 'alayya wa abou-ou bidhanbi, faghfirli fa-innahou la

yaghfirou dhounouba illa anta », (soit : « Ô Allah ! Tu es mon Seigneur, nulle divinité à part Toi, Tu m'as créé et je suis ton serviteur. Je respecte ton pacte et j'accomplis ma promesse envers Toi comme je le peux. Je cherche ta protection contre le mal que j'ai commis, je reconnais tes faveurs à mon égard et je reconnais mon péché, pardonne-moi donc, car nul ne pardonne les péchés si ce n'est Toi. ») [٦٠]

Les paroles des pieux prédécesseurs

Khâlid ibnou Mi'dâne (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « Allah ﷻ dit : « Les plus aimés de Mes

serviteurs auprès de Moi sont ceux qui s'aiment par Mon amour, ceux dont les cœurs sont attachés aux mosquées ainsi que ceux qui demandent pardon avant l'aube.

Ceux-là sont ceux que je reconnaitrai et que j'épargnerai de mon châtement, si je souhaite le décréter pour le reste des habitants de la terre. »

Qatâdah (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « le Coran vous indique votre mal et son remède.

Quant à votre mal, il s'agit des péchés, et quant au remède, c'est la demande de pardon. »

Ali Ibnou Abi Tâlib t a dit : « ce qui surprend est la personne qui périt

alors qu'elle possédait le salut. » On lui demanda : « quel est-il ? » Il répondit : « la demande de pardon. »

Il dit aussi : « Allah n'a jamais inspiré la demande de pardon à une personne alors qu'Il veut la châtier. »

Al-Foudayl ibnou 'iyâd (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « La parole de la personne : « astaghfiroullah », signifie en réalité : diminue mes péchés. »

Certains savants disaient : « La personne oscille entre un bienfait et un péché ; ne corrige cela que la gratitude et la demande de pardon. »

Al-Foudayl ibnou 'iyâd (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « la demande de pardon sans abandon (du péché) est le repentir des menteurs. »

Râbi'ah Al-'Adawiyah (qu'Allah lui fasse miséricorde) a quant à elle dit : « notre demande de pardon demande elle-même beaucoup de demandes de pardon. »

Certains savants disaient : « celui qui fait devancer la demande de pardon au regret du péché tombe dans la moquerie vis-à-vis d'Allah sans le savoir. »

On a entendu dire un Bédouin, alors qu'il s'accrochait à la robe de la maison sacrée (Kaaba) : « Ô Allah,

certes ma demande de pardon alors que je m'entête à pécher est blâmable, mais abandonner ta demande de pardon en étant au fait de ta largesse et de ton indulgence est une impuissance ! Combien donc Tu Te fais aimer par les bienfaits que tu m'octroies, alors que Tu Te passes bien de moi ! Combien je me fais détester de Toi en te désobéissant alors que je suis misérable et j'ai grand besoin de Toi ! Ô Toi qui, lorsqu'Il promet, tiens sa promesse, et, lorsqu'Il menace, fais indulgence et largesse ! Fais entrer mon immense crime dans Ton immense absolution ! Ô Toi Le plus Miséricordieux des miséricordieux ! »

Abou Abdoullah el Warrâq (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit que si tu avais accumulé comme péchés le nombre de gouttes de pluie et autant que l'écume de mer, ils te seraient certes effacés par la permission d'Allah si tu l'invoquais sincèrement de cette façon :

« Ô mon Seigneur ! Je te demande pardon de ce dont je me suis repenti auprès de Toi, puis que j'ai réitéré, et je te demande pardon d'une promesse faite pour Toi et que je n'ai pas tenue, et je te demande pardon pour ce dont j'ai prétendu vouloir faire pour Ton visage, puis mon cœur y a mélangé ce qui ne t'était pas exclusivement dédié. Je te demande pardon pour les

bienfaits dont tu m'as favorisé et dont je me suis servi dans Ta désobéissance, et je Te demande pardon, ô le Connaisseur de l'invisible et de l'apparent pour tout péché que j'ai commis dans la lumière du jour ou l'obscurité de la nuit, en public ou en privé, en secret ou ouvertement, ô Toi l'Indulgent suprême ! » On dit que ce fut la demande de pardon d'Adam u ou celle d'Al-Khidr [\[61\]](#).

· Pratiquez donc la demande de pardon et considérez celle du prophète préservé ﷺ, car la personne n'est pas exempt de défauts et de péchés à n'importe quel moment.

- Pratiquez la demande de pardon, car elle constitue le meilleur rempart contre la chute dans les épreuves et les désobéissances.
- Pratiquez la demande de pardon lorsque vous péchez avant que cela ne s'amplifie, car les péchés sont des fautes qui enserrant les cous, et certes la perte évidente est de persister dans ses péchés.
- Il est étonnant de voir des gens désespérer de la miséricorde d'Allah alors qu'il possède ce qui gomme les péchés qui n'est autre que la demande de pardon.
- Préserve-toi de négliger la demande de pardon et même si le

péché est ancien, car tu es certain d'avoir commis une désobéissance, mais tu es incertain d'avoir été pardonné.

- Celui qui a été favorisé, qu'il loue Allah. Et celui dont la subsistance a été retardée, qu'il demande le pardon à Allah. **Et celui qui est tourmenté par une affaire qu'il dise : « La hawla wa la qouwwata illa billâhi el 'Aliyi-l'Adhîm » (soit : « Il n'y a de pouvoir ni puissance qu'en Allah le Très-Haut, l'immense »).**

- L'être humain dont l'envie de refaire le péché n'a pas disparu de sa pensée doit renouveler le repentir, et multiplier la demande de pardon, car

il ne s'est jusqu'à présent pas amélioré.

- Le repentir consiste à ne pas oublier son péché, à ne pas persister dans la désobéissance, et que toute fois qu'on pèche on se repentit et on demande le pardon.

- Parmi les cœurs, il en est qui demandent le pardon avant de pécher et reçoit sa récompense avant d'avoir obéi (à l'obligation de la demande de pardon).

- Demandez des comptes aux membres du corps pour remercier Allah de leur bonne santé, matin et soir, et travaillez à la purification du

cœur par le repentir et assainissez votre nourriture.

· Demandez le pardon à Allah le Très-Haut, et si tu t'en sens incapable, occupe-toi donc dans l'obéissance à Allah. Dès lors, je ne vois pour toi aucune excuse dans l'abandon de cela, car ceci est le premier degré dans l'élévation (**cheminement spirituel**).

Extrait de demandes de pardon

Je demande pardon à Allah pour mes actes et ma connaissance !

Je demande pardon à Allah pour ma convoitise et mon espérance !

Je demande pardon à Allah pour mes graves péchés !

Mon injustice, mon improbité de mes jours passés !

Je demande pardon à Allah des actes cachés et découverts !

De ce que mon ardente âme s'est résolument décidée à faire !

Je demande pardon à Allah pour ma jalousie et mes actes manqués !

Ma tromperie, mon ardeur, et mes maintes ruses employées !

Je demande pardon à Allah pour le mal de mon âme et mon atroce perception !

Je demande pardon à Allah pour ma
dissimulation et ma divulgation !

Je demande pardon à Allah pour un
polythéisme qui m'aurait échappé !

Pour ma perversité, mes crimes et
mes erreurs répétées !

Je demande pardon à Allah pour mes
illusions, mes obsessions névrosées !

Pour les fréquentes manigances d'une
âme endiablée !

Je demande pardon à Allah pour
l'ingratitude d'un bienfait !

Envers Celui qui m'a facilité son
bien, ses faveurs et sa bonté !

Poème sur la demande de pardon

Je demande pardon à Allah,
l'Indulgent pour toutes mes erreurs !

Seigneur, Très Miséricordieux
déversant le bien depuis la première
heure !

Je demande pardon à Allah pour mon
offense aux êtres créés !

Les humains, les djinns, les anges, les
bêtes désarmées !

Je demande pardon à Allah pour
l'approche de ce qui est douteux,

Ce qui est interdit ou détestable
parmi les aliments disgracieux !

Je demande pardon à Allah de
m'indiquer sa sagesse,

Et mon cœur, après, retourne aux
moult maladdresses !

Je demande pardon à Allah pour mon
échappée et mon hérésie !

Pour une épreuve, un préjudice et une
infâme vilenie !

Je demande pardon d'une joie
excessive et d'une ingratitude
répugnante !

Qui ont transformé mon océan de
bien en une source peu abondante !

Quelques trésors de la demande de pardon

· Ô Allah ! Si je n'ai acquis le mérite d'atteindre Ta Miséricorde, Ta miséricorde est cependant à même de me parvenir, car elle atteint toute chose, ô Toi Le plus Miséricordieux des miséricordieux !

· Ô Allah ! Pardonne-moi ce que j'ai avancé et ce que j'ai retardé et ce que j'ai caché et ce que j'ai exposé, mes excès et ce dont tu es plus savant que moi, Tu es Celui qui fait avancer et Celui qui fait retarder, nulle autre divinité ne mérite l'adoration si ce

n'est Toi, par Ton nom, ô mon Seigneur, pardonne-moi mon péché !

· Ô Seigneur ! Pardonne-moi mon péché tout entier, petit et grand, le premier et le dernier, l'apparent et le caché, je reconnais ta faveur à mon égard, voici donc ce que j'ai perpétré à mon propre détriment. Ô toi l'Immense, pardonne-moi, car nul ne pardonne les énormes péchés que le Seigneur, l'Immense !

· Je te demande pardon pour tout bienfait que tu m'as octroyé que j'ai utilisé pour te désobéir !

· Je te demande pardon pour tout péché dont je me suis repenti puis que j'ai réitéré !

- Je te demande pardon pour toute promesse non tenue à ton égard !
- Je te demande pardon pour ce dont j'ai prétendu vouloir faire en vue de Ton visage, puis mon cœur y a mélangé autre que Toi !
- Je te demande pardon, ô toi qui connais l'apparent et le caché, pour tout péché que j'ai commis en plein jour et dans l'obscurité de la nuit, en public ou en privé, ouvertement ou secrètement, ô toi l'Indulgent !
- « Ô Allah ! Tu es mon Seigneur, nulle divinité à part Toi, Tu m'as créé et je suis ton serviteur. Je respecte ton pacte et j'accomplis ma promesse envers Toi comme je le peux. Je

cherche ta protection contre le mal que j'ai commis, je reconnais tes faveurs à mon égard et je reconnais mon péché, pardonne-moi donc, car nul ne pardonne les péchés si ce n'est Toi. » (Trois fois)

· Je demande pardon à Allah l'Immense, nulle divinité digne d'être adorée si ce n'est toi, le Vivant, Le Subsistant, ni le sommeil ni la somnolence ne le saisissent ; je me repens à toi !

· Ô Allah ! Ton pardon est plus vaste que mes péchés, et j'espère plus en Ta miséricorde que mon œuvre !

Les vertus de la demande de pardon

et son immense conséquence sur le bas monde et l'au-delà[62]

1. Il convient à la personne de toujours s'habituer à reconnaître son péché, à reconnaître que son adoration est imparfaite et qu'il n'a pas fait ce qu'il fallait pour l'améliorer. Ne pas multiplier la demande de pardon appelle à la fatuité, la complaisance et l'ostentation dans l'adoration. Ce comportement donne à penser que la personne rappelle un bienfait à son Seigneur comme si c'était une faveur

de sa part. Celui qui agit ainsi mérite d'être détesté, et que son œuvre soit rejetée, quelle qu'elle soit. Par contre, celui qui multiplie les demandes de pardon mérite que son œuvre soit acceptée auprès d'Allah et mérite d'obtenir la réussite pour d'autres œuvres pieuses.

2. La demande de pardon renouvelle la vie, efface les mauvaises pensées et ce qui s'attache aux cœurs comme traces causés par les vicissitudes et les malheurs. Elle éclaire la pensée. Ne vois-tu pas qu'est-ce qu'Allah a ordonné à son prophète à la suite de la bataille d'Ouhoud lorsque certains de ses compagnons (qu'Allah les agrée) ont

désobéi aux ordres de ne pas quitter leur position ? Quand donc advint ce qui advint, Allah ﷻ a ordonné à Son prophète ﷺ cela :

« Pardonne-leur donc (leurs fautes) et demande pour eux le pardon (à Allah) et consulte-les dans leurs affaires. » (Sourate Ali 'Imrâne : 159)

Il y a donc ici trois ordres divins destinés au messager de la communauté. Malgré ce qui s'est manifesté de leur part, Allah lui ordonna cela, car cela est la miséricorde divine et l'affection prophétique. Le prophète demande pour eux le pardon malgré ce qui a émané d'eux comme manquement ;

cette demande de pardon leur a donc fait oublier cette erreur et a effacé ce qui restait encore en eux des traces de ces désobéissances. Leur vie s'est ainsi renouvelée, et ils revinrent comblés, les âmes satisfaites, avec une conscience tranquille, qu'Allah les agréa tous.

3. La demande de pardon efface ce qui entache les adorations comme certains manquements ou déviations légères telles que les états d'âme ou même ce qui est prononcé par la langue. Ceci, notamment pendant le hajj, ce qui s'y produit comme obscénités, perversités, disputes ou les actes en relation avec la période de l'ignorance (**antéislamique**) ainsi

que les conceptions erronées. La demande de pardon durant le hajj efface les empreintes de ces actes par la grâce d'Allah et sa miséricorde. Le Très-Haut dit :

« Puis déferlez depuis là où ont déferlé les gens et demandez pardon à Allah, certes Allah est Grand Pardonneur et Très-Miséricordieux. »
(Sourate el Baqarah : 199)

4. La persévérance dans la demande de pardon et sa multiplication mènent au pardon des péchés par la permission d'Allah, car le Très-Haut dit :

« Et celui qui fait un mal ou un tort à lui-même puis demande pardon à

Allah, trouvera Allah Grand
Pardonneur, Miséricordieux. »
(Sourate en-nissa : 110)

Cela signifie qu'Il pardonne
l'immense péché pour quiconque lui
demande le pardon, se repent et
revient à lui.

5. La persévérance dans la
demande de pardon mène à la
réussite dans les œuvres pieuses,
sources de récompense et
d'éloignement du châtement, car la
demande de pardon est une bonne
action qui en appelle une autre et ceci
fait partie de la grâce d'Allah et de sa
faveur.

6. Le grand nombre de demandes de pardon mène à la pureté du cœur et son assainissement de toute souillure immatérielle ; il le rend également fertile pour l'accomplissement des œuvres pieuses, soumis à l'obéissance d'Allah et loin de ses interdits conformément à la parole du prophète ﷺ : « certes, il arrive à mon cœur de se recouvrir et je demande dans la journée cent fois pardon à Allah. » (Rapporté par Mouslim).

7. La demande de pardon protège la santé, augmente la force et dissipe l'abattement et l'incapacité mentale ; elle repose l'esprit, les nerfs et appuie l'autorité comme

l'argumentation. Allah le Très-Haut dit :

« Ô mon peuple, demandez le pardon à votre Seigneur et repentez-vous à Lui, Il déversera pour vous des pluies abondantes et ajoutera de la force à la vôtre et ne vous détournerez pas de Lui comme des criminels. » (Sourate Houd : 52)

Et l'augmentation de la force englobe tout ce que cela implique.

8. L'intensification de la demande de pardon augmente la confiance en Allah et en sa miséricorde, rapproche la personne de son Seigneur et renforce ses liens avec Lui, ce qui lui procure le pardon

et la miséricorde. Le prophète ﷺ disait, lorsqu’il se réveillait la nuit :
« Lâ ilâha illa anta
soubhânak, Allahoumma
astaghfirouka lidhanbi wa ass-alouka
rahmatak. » (Soit : « Nulle divinité si
ce n’est Toi, pureté à Toi, Ô Allah !
je te demande le pardon pour mon
péché et te demande Ta
miséricorde. »

9. La multiplication de la
demande de pardon amène la
subsistance, facilite son obtention et
ouvre les portes du bien. En effet le
prophète ﷺ a dit : « Celui qui est
assidu à la demande de pardon (...)
Allah lui subvient de là où il ne s’y
attend pas. »

10. La demande de pardon facilite et arrange toute entreprise, te fais parvenir celui qui en prendra la charge, et conserve la dignité de la personne et son aura.

11. La demande de pardon débarrasse des soucis et soulage des angoisses. Il est mentionné dans le hadith que « celui qui est assidu à la demande de pardon, Allah lui accordera une solution pour chaque souci, une issue pour toute difficulté, et lui pourvoira de là où il ne s'y attend pas. »

12. La persévérance dans la demande de pardon conduit à la succession du bien sans discontinuité

et au déversement de la pluie en abondance ainsi qu'à la fertilisation de la terre et l'abondance du bétail. Allah le Très-Haut dit :

« Ô mon peuple, demandez le pardon à votre Seigneur et repentez-vous à Lui, Il déversera pour vous des pluies abondantes et ajoutera de la force à la vôtre et ne vous détournerez pas de Lui comme des criminels. » (Sourate Houd : 52)

13. La demande de pardon augmente la durée de vie et rend l'individu béni profitant de tout bien, Allah le Très-Haut dit :

« Il dit : « C'est Allah seul qui vous l'apportera – s'il veut – et vous ne

saurez y échapper. » (Sourate Houd : 33)

14. La demande de pardon sauve celui qui la pratique des grandes peurs du jour de la résurrection. Le Très-Haut dit :

« Et demandez pardon à Allah puis repentez-vous à Lui... » Jusqu'à sa parole :

« ... Et si vous vous détournez, je crains alors pour vous le châtiment d'un grand jour. Vers Allah sera votre retour et Il est capable de toute chose. » (Sourate Houd : 3-4)

15. La demande de pardon multiplie les bonnes actions, efface

les mauvaises et élève en degré. Le Très-Haut dit :

« Et demandez pardon à Allah puis repentez-vous à Lui Il vous accordera de ses bienfaits et aisances jusqu'à un terme fixé et Il donnera à chaque méritant son mérite. » (Sourate Houd : 3)

Ibn Mass'oud a dit à propos de la parole d'Allah : « et Il donnera à chaque méritant son mérite » :

« Celui qui commet une mauvaise action, une mauvaise action lui sera inscrite et celui qui accomplit une bonne action, lui sera inscrit dix bonnes actions » [\[63\]](#), et la demande

de pardon compte parmi les plus grandes et plus pures bonnes œuvres.

16. Persévérer à demander pardon est cause d'attribution de bonnes répercussions dans ce bas-monde, et les bonnes répercussions comprennent tout besoin terrestre tel que l'épouse, les enfants, l'habitat, le véhicule et tout ce dont peut profiter l'être humain dans le respect de la loi divine.

17. La demande de pardon augmente la transparence du cœur et le rend plus sensible et malléable. Elle enjoint au repentir et permet d'être plus réceptif à la vérité. **Il est rapporté dans le hadith : « s'il se**

repent, arrête son péché et demande pardon, le cœur retrouve sa brillance... »

18. Celui qui pratique grandement la demande de pardon et du repentir devient proche d'Allah et est plus à même de voir sa demande de pardon et son invocation exaucée. Le Très-Haut dit :

« Demandez donc pardon à Allah et repentez-vous à Lui ; certes mon Seigneur est proche et est Celui qui exauce. » (Sourate Houd : 61)

19. Le demandeur de pardon est proche de la miséricorde d'Allah, de Son amour et de Sa bienveillance qui rapproche des bienfaits et éloigne du

mal. Allah est clément et affectueux avec ceux qui demandent pardon et qui se repentent. Il dit en effet :

« Et demandez pardon à Allah puis repentez-vous à Lui, certes mon Seigneur est Très Miséricordieux, Très Affectueux. » (Sourate Houd : 90)

20. La demande de pardon génère la disparition du noircissement du cœur, de ce qui peut le voiler, des péchés et des désobéissances, car le prophète ﷺ a dit :

« Il arrive à mon cœur de se voiler et je demande certes pardon à Allah. » [\[64\]](#)

21. Elle apporte l'amour d'Allah (Le Pur et Elevé) et cela suffit comme bienfait et faveur, **comme Il dit :**

« Certes Allah aime les repentants et aime ceux qui se purifient. » (Sourate el Baqarah ; 222).

Le sens voulu de « **repentants** » : ceux qui demandent le pardon.

22. La demande de pardon expie les mauvaises actions et élève en degré. **Il est mentionné dans le hadith que le prophète ﷺ a dit :** « Certes Allah le Puissant et l'Immense élève le serviteur pieux en degré dans le paradis qui dira : Ô Seigneur ! D'où est-ce que j'ai pu avoir tout cela

(comme haut degré) ? Allah lui ﷻ
répondra : Par la demande de pardon
de ton enfant pour toi. » [\[65\]](#)

23. Multiplier la demande de pardon sème dans l'âme le parachèvement de l'état de soumission, de déférence et d'humilité envers Allah le Pur et Elevé. Cette conduite dépouille l'âme de la satisfaction de soi et de la complaisance à l'égard de nos actions. Ce comportement est un haut degré de la parfaite dévotion. Par contre, abandonner totalement ou délaissier presque complètement la demande de pardon et le repentir, implique que la personne surestime sa piété et sa droiture et est sûrement

imbue de sa personne et arrogante, et doit penser d'elle qu'elle est au-dessus des autres. [\[66\]](#)

24. Multiplier la demande de pardon et le repentir enseigne à l'être humain l'acceptation de l'excuse et du pardon d'autrui, car Allah accepte le repentir et la demande de pardon de son serviteur. Si cela est ainsi entre le Créateur et ses créatures, il faut qu'il en soit de même entre les créatures elles-mêmes ! Cela le conduit donc à traiter les serviteurs d'Allah lors de leurs mauvais agissements et des fautes perpétrées à son insu comme il aime être traité par Allah, car la rétribution est en fonction de l'œuvre. Il œuvre donc par rapport aux péchés

des gens envers lui comme il aime qu'Allah agisse envers ses péchés. C'est pourquoi il accepte les excuses des créatures et que sa clémence à leur encontre s'élargit tout en appliquant sur eux l'ordre d'Allah par indulgence envers eux.

25. Multiplier la demande de pardon et du repentir augmente la crainte d'Allah dans le cœur et le rend ainsi pleurant, émotif, compatissant, promptement sensible et constamment regrettant.

26. Celui qui demande pardon voit toujours son œuvre minime, car il sait que l'adoration parfaite d'Allah est qu'Il faut lui obéir et non lui désobéir,

le remercier et non être ingrat envers Lui, le mentionner et non l'oublier.

27. Le grand nombre de demandes de pardon enlève les maladies récurrentes du cœur, sème en lui la douce saveur de l'obéissance, rapproche du Seigneur, éloigne l'être humain de la solitude et lui fait aimer la rencontre de son Seigneur et de sa promesse du paradis.

28. La demande de pardon efface les grands péchés comme la fuite face à l'ennemi, car le prophète ﷺ a dit : « Celui qui dit : « Astaghfiroullahi lladhi lâ ilâha illa houwa el hayyou-l-qayyoum wa atoubou ilayhi. » (Soit : je demande pardon à Allah dont il

n'y a de divinité digne d'adoration que Lui le Vivant le Subsistant et je me repens a Lui »), ses péchés seront pardonnés même s'il prend fuite le jour du combat. » [\[67\]](#)

29. La demande de pardon accompagne le sommeil, calme l'esprit tourmenté et dissipe l'anxiété ainsi que le susurrement de Satan. Le prophète ﷺ disait lorsqu'il se réveillait de son sommeil la nuit : « Astaghfirouka lidhanbi, wa as-alouka rahmatak. » (soit : « Je Te demande pardon pour mon péché et Te demande Ta Miséricorde. »)

30. La demande de pardon intercède pour le mort, le raffermis au

moment du questionnement dans la tombe, lui apporte miséricorde et lui atténue le châtement par la permission d'Allah comme le prouve le hadith de Othmân t qui dit que le prophète ﷺ, lorsqu'il finissait l'enterrement d'un mort, **il se tenait debout auprès de lui et disait : « demandez le pardon pour votre frère et demandez à Allah qu'Il le raffermisse, car à cet instant il est interrogé. »**[\[68\]](#)

31. La demande de pardon apporte l'amour d'Allah (**le Purifié et Elevé**), l'amour de ses serviteurs et cultive l'affection entre les musulmans conformément au hadith qu'a rapporté Ibnou Sounni : « Lorsque les musulmans se rencontrent, se serrent

la main, louent Allah, et demandent pardon à Allah, Allah leur accorde Son Pardon. »

32. La demande de pardon et sa multiplication facilitent au voyageur son voyage, le protègent du mal dans son voyage et protègent sa famille et ses biens.

33. S'il associe la demande de pardon du péché avec le tasbîh et la louange (**Soubhân-Allah wa bihamdih**) aux extrémités du jour et de la nuit, il sera à même d'être exaucé. Ceci est en soi une éducation pour l'âme du musulman et une purification pour son cœur. Ainsi, la victoire contre l'âme est dans un

premier temps réalisable et s'en suit ultérieurement l'autre aspect de la victoire, celle dans le bas monde (les conquêtes).

Le Très-Haut dit :

« Endure donc, car la promesse d'Allah est vérité, implore le pardon pour ton péché et célèbre la gloire de ton Seigneur et sa louange soir et matin. » (Sourate Ghâfir : 55)

34. Le grand nombre de demandes de pardon fait concevoir à l'être humain qu'il n'a de mérite ni de droit sur quiconque des serviteurs d'Allah, car il ne pense pas qu'il soit meilleur qu'un musulman qui croit en Allah et au jour dernier, mais il sait

pertinemment qu'il y a quelque part quelqu'un de meilleur, plus actif que lui, plus sincère envers Allah et plus assidu dans l'obéissance. Quant à celui qui néglige le repentir et la demande de pardon, celui-ci ne cesse de regarder les défauts des autres, se plaignant de leur manquement dans l'acquiescement de son droit, toujours courroucé envers eux alors qu'ils le sont bien plus envers lui.

35. Le grand nombre de demandes de pardon et de repentir aide l'être humain à cesser de regarder les défauts des gens, d'y penser et d'en parler, car il est constamment préoccupé par son propre défaut. Bien heureux celui qui se préoccupe

de ses propres défauts plutôt que ceux d'autrui ! Et malheur à celui qui a oublié ses défauts et s'est consacré aux défauts d'autrui !

36. Le demandeur de pardon est toujours bienfaisant envers les gens, demande beaucoup le pardon pour ses frères croyants, **et dit souvent :** « **Rabbi ghfirli wa liwâlidayya wa lilmouslimin wa lmouslimâte.** » (Soit : « Ô mon Seigneur ! pardonne-moi ainsi que mes parents et tous les musulmans et musulmanes. »), car il sait que ses frères sont dans le besoin de demande de pardon et de repentir. Comme il aime que son frère musulman demande le pardon pour lui, c'est également son devoir de

demander pardon pour son frère. Le Très-Haut a dit :

« Et demande pardon pour ton péché et pour les péchés des croyants et des croyantes. » (Sourate Mohammed : 19)

37. Le demandeur de pardon se rappelle d'Allah et en retour Allah se souvient de lui. En effet, le Très-Haut dit :

« Souvenez-vous de Moi ; Je me souviendrai de vous et remerciez-Moi et ne soyez pas ingrats envers Moi. » (Sourate el Baqarah : 152)

Ibnou Al-Qayyim a justement dit :
« S'il n'y avait dans le rappel d'Allah

(**dhikr**) que ce bénéfice, cela suffirait comme mérite et prestige.

38. La demande de pardon engendre le scintillement du cœur après sa rouillure. Par ailleurs, toute chose est empreinte de rouillure. Quant à la rouillure du cœur, elle se réalise par l'inattention et la passion. Quant à sa brillance, elle se réalise par le rappel, le repentir et la demande de pardon.

39. La demande de pardon cerne les fautes, les dissipe et compte parmi les plus immenses bonnes actions ; et les bonnes actions font disparaître les mauvaises.

40. La demande de pardon entraîne l'intercession des anges et leur invocation pour celui qui demande le pardon. Allah le Très-Haut dit :

« Ceux qui portent le trône et ceux qui l'entourent célèbrent les louanges de leur Seigneur, croient en Lui et demandent pardon pour les croyants. » (Sourate Ghâfir : 7)

41. La demande de pardon fait partie du rappel d'Allah et la multiplier est une préservation contre l'hypocrisie, car les hypocrites ne se rappellent que très peu d'Allah et ne demandent que très peu le pardon :

« Les hypocrites cherchent à tromper Allah, mais c'est Allah qui les

trompe, et lorsqu'ils se lèvent pour la prière, ils se lèvent avec paresse et ostentation envers les gens et n'invoquent Allah que très peu. »
(Sourate en-Nissa : 142)

Kaab t a dit : « celui qui multiplie le rappel d'Allah s'innocente et se préserve de l'hypocrisie. »

42. La demande de pardon est associée à la science et par ces deux choses le serviteur s'élève dans le bas monde et parvient aux hauts degrés du paradis dans la vie dernière. Le savant qui applique et enseigne sa science est donc constamment dans la demande de pardon, multipliant à

profusion le repentir, et le retour vers Allah. Le Très-Haut dit :

« Sache qu'il n'y a d'autres divinités dignes d'être adorées en dehors d'Allah et demande pardon pour tes péchés et ceux des croyants et des croyantes. » (Sourate Mohammed : 19)

43. La demande de pardon est inutile pour ceux qui sont tombés dans la grande hypocrisie, quels qu'ils soient. Même si celui qui demande le pardon pour eux est la meilleure des créatures ﷺ. Allah dit à la suite de la mensongère demande de pardon adressée par les hypocrites au prophète :

« ... Implore donc pour nous le pardon. Ils disent de leur langue ce qui n'est pas dans leur cœur... »
(Sourate el Fath : 11)

44. La pratique constante de la demande de pardon provoque la tombée ininterrompue de la pluie, l'abondance des biens, la fertilité de la terre, la croissance des cultures, la fécondité des mamelles, la multiplication de l'argent, des bonnes choses et des enfants, la pousse continuelle des fruits des vergers, la cause de non-infiltration de l'eau dans les profondeurs du sol et le non-assèchement des fleuves. Allah le Très-Haut dit :

« ... Et qu'Il vous accorde beaucoup de biens et d'enfants et vous donne des jardins et vous donne des rivières. » (Sourate Nouh : 12)

45. La demande de pardon compense les manquements dans l'adoration, et dans toute affaire non accomplie par la personne ou accomplie de manière inachevée. En effet, dans le dernier verset de la sourate « el Mouzzammil », Allah a mentionné et incité à la demande de pardon après ces adorations : la lecture du Coran, le Jihâd, le combat de l'ennemi, l'accomplissement de la prière, la donation de l'aumône et être bon lorsqu'on prête aux gens pour

Allah. Après la mention de ces actions pieuses, le Très-Haut a dit :

« Et tout ce que vous avancez pour vous-même comme biens vous le trouverez auprès d'Allah meilleur et en plus immense rétribution et demandez pardon à Allah, certes Allah est Pardonneur et Très Miséricordieux. » (Sourate el Mouzzammil : 20)

46. La demande de pardon et sa pratique constante est l'une des causes de la victoire de la religion et de cette communauté notamment si cette demande de pardon provient du messenger ﷺ, de ses califats bien guidés, ou des savants de cette

communauté et de ses pieux dévots. Le cheikh As-Saadi[69] a dit (qu'Allah lui fasse miséricorde) dans l'exégèse de la sourate en-Nasr (la Victoire) montrant que la victoire de la religion se perpétue : « cette victoire augmente lorsqu'on dit pureté et louange à Allah (soubhân-Allah wa bihamdih) et de la demande de pardon de la part du prophète ﷺ, car cela fait partie de la reconnaissance. De même, cela s'est vu au temps des califes bien guidés et ceux qui vinrent après eux dans cette communauté, la victoire n'a jamais cessé et ce, jusqu'à ce que l'islam parvienne là où n'est parvenue aucune religion avant et qu'un nombre

d'adeptes jamais égalé embrasse cette religion.

47. La demande de pardon et sa multiplication avec véracité sont une des causes de la protection de l'union de la communauté. C'est aussi la cause de la protection de l'individu contre le châtement, et contre l'extermination généralisée, comme c'est également un rempart contre la venue du châtement même si les causes d'une punition divine sont réunies. S'il n'y avait comme bénéfice que celui-ci, cela serait amplement suffisant.

Cette demande de pardon a même épargné les mécréants de Qoureych

malgré leurs paroles injustes et mauvaises, leur ignorance, leur refus obstiné et la laideur de leurs agissements, l'imbécilité et le danger d'une de leurs paroles qu'ils prononcèrent en grand public :

« Et quand ils dirent : ô Allah, si cela est la vérité de ta part, alors, fais pleuvoir du ciel des pierres sur nous, ou fais-nous parvenir un châtiment douloureux ! » (Sourate el Anfâl : 32)

Si ce n'est qu'ils avaient peur de son application contre eux-mêmes, ils demandèrent donc le pardon. Il a été rapporté de manière sûre qu'ils regrettèrent le soir même ce qu'ils dirent, et revinrent dessus et dirent :

« Nous implorons Ton pardon, Ô Allah ? » Il a été rapporté de manière certaine d'ibn Abâss qu'il dit : « il y avait en leur possession deux préservations : le prophète ﷺ et la demande de pardon. Le prophète est mort, il leur reste la demande de pardon. » Puis, il dit ﷺ : « Il a été accordé à cette communauté deux préservations avec lesquelles ils demeurent invincibles et protégés contre le fracas du châtement tant qu'elles restent en leur sein : « l'une d'entre elles Allah l'a retirée (après la mort du prophète ﷺ), et l'autre demeure encore parmi vous. » [70]

Il a été rapporté par At-Tirmidhi d'après Abou Bourdah qui dit : « le

messenger d'Allah ﷺ dit : « Allah a envoyé deux préservations pour ma communauté, et lorsque je m'en irai, je leur laisserai la demande de pardon jusqu'au jour de la résurrection. » [\[71\]](#)

Il a été rapporté par l'imam Ahmed d'après Foudhâla Ibnou 'Oubayd, [que le prophète ﷺ a dit](#) : « Le serviteur est préservé du châtement d'Allah tant qu'il demande pardon à Allah ﷻ. » [\[72\]](#)

Que donc de plus facile que d'obtenir cette préservation dans la vie présente et future à celui qu'Allah a facilité !

Il convient à la communauté islamique, au groupe ou à l'individu, de se rappeler de cette préservation

contre le châtement, de persister à s'y adonner et de travailler suivant ses implications. Louange à Allah pour sa miséricorde et sa douceur envers ses serviteurs.

Allah le Très-Haut dit :

« Ô Allah, si cela est la vérité de ta part, alors, fais pleuvoir du ciel des pierres sur nous, ou fais-nous parvenir un châtement douloureux ! »
(Sourate el Anfâl : 32)

Ce verset concerne les polythéistes de la tribu de Qoureych qui avaient le cœur dur imprégné de mécréance, et qui étaient les têtes du polythéisme de leur temps et malgré cela, le Créateur (qu'Il soit purifié) s'adresse

à eux avec douceur, et les préserve du châtement dans cette vie.

Quand est-il donc des monothéistes empreints de certitude qui commettent, certes, des désobéissances et se souillent par de nombreux péchés ? La demande de pardon est donc bien une préservation contre le châtement. Nous demandons à Allah la réussite pour ce qu'il aime et agréé.

48. La demande de pardon apporte la miséricorde, fait descendre la guidée dans les cœurs, et raffermi la foi en Allah. Tous les messagers d'Allah ont appelé leur peuple à demander pardon pour le

polythéisme, les péchés et les désobéissances. Sâlih, par exemple, appela son peuple à multiplier les bonnes œuvres et abandonner les mauvaises, et à ne pas demander la venue du châtement. La demande de pardon est donc une source de miséricorde provenant d'Allah, et de préservation du châtement. Le Très-Haut dit :

« Nous envoyâmes effectivement vers le peuple Thamoûd leur frère Sâlih qui leur dit : « adorez Allah » et voilà qu'ils se divisèrent en deux groupes qui se disputèrent. Il dit : Ô mon peuple, pourquoi cherchez-vous à hâter le mal plutôt que le bien ? Si seulement vous demandiez le pardon

à Allah afin qu'il vous soit fait
miséricorde. » (Sourate en-Naml :
45-46)

49. La demande de pardon avec
véracité et retour sincère expie les
péchés quels qu'ils soient, élève en
rang dans la vie dernière, rapproche
d'Allah au jour de la résurrection, fait
du paradis le refuge de l'être humain
par la permission d'Allah et sa
miséricorde, et arrange l'état de l'être
humain avec son Seigneur. L'histoire
du prophète Dawoûd u est probante à
ce sujet. L'histoire raconte la douceur
d'Allah à son égard, son repentir et
son retour à Lui. Après cela, sa place
fut élevée, et il fut après le repentir et

la demande de pardon meilleur qu'auparavant. le Très-Haut dit :

« Et Dâwoûd pensa donc que Nous l'avions mis à l'épreuve, il demanda donc pardon à son Seigneur et tomba prosterné et se repentit. Nous lui pardonnâmes, il a certes auprès de Nous une place rapprochée et un beau refuge. » (Sourate Sâd : 24-25)

50. La demande de pardon est un besoin réel pour les serviteurs du Miséricordieux dans ce bas-monde et la vie dernière. Les anges qui portent le trône demandent en permanence pardon pour les croyants. Malgré qu'ils soient la meilleure catégorie d'anges, la plus grande, la plus

immense et la plus puissante, ils demandent en permanence le pardon pour les croyants. Ceci prouve l'importance de la demande de pardon et son haut degré, et l'importance du besoin du croyant à son égard afin d'atteindre le paradis et être protégé du châtement de l'enfer. Cela est sans doute parmi les avantages de la foi et de ses très nombreux mérites. C'est aussi un honneur pour les croyants qu'Allah leur a assigné des anges qui demandent pour eux le pardon en secret ; le Très-Haut dit :

« Ceux qui portent le trône et ceux qui sont proches de Lui rendent gloire à leur Seigneur et croient en Lui et demandent pardon pour les

croyants : « Ô notre Seigneur ! Tu as dominé toute chose de ta miséricorde et ta science, pardonne donc à ceux qui ont cru et ont suivi ton chemin et protège-les du châtement du feu. »
(Sourate Ghâfir : 7)

51. Celui qui pratique grandement la demande de pardon, notamment après le péché, ressemble aux bienheureux parmi les prophètes et les croyants, comme Adam u et d'autres. Tandis que celui qui cherche une excuse en se justifiant par le destin et délaisse la demande de pardon et le repentir, aura donc suivi la voie des malheureux comme Iblîs et ceux qui l'ont suivi parmi les égarés.

52. La demande de pardon est cause de blanchissement du cœur, de sa pureté et clarté. Celui qui pratique grandement la demande de pardon a un cœur blanc, un esprit propre et sain, car les péchés laissent une mauvaise trace et une noircissure dans le cœur comme il a été rapporté par le prophète ﷺ : « Le croyant, lorsqu'il pèche, s'inscrit un point noir sur son cœur, et s'il se repent, s'écarte du péché et demande pardon, son cœur se ré-éclairci et s'il continue, le noircissement perdure jusqu'à ce qu'il recouvre son cœur de ce voile qu'Allah ﷻ a cité dans le noble coran :

« Certes un voile a recouvert leurs cœurs pour ce qu'ils ont perpétré. »
(Sourate el Moutaffifîn : 14)[73]

La demande de pardon est donc cause de disparition de ce qui était attaché au cœur comme noircissement, et ce qui l'enveloppait de péchés et de désobéissances.

Les causes d'expiation des péchés[74]

Premièrement : le rappel d'Allah lors de l'écoute du muezzin.

D'après Saad ibn Abi Waqqâs t qui rapporte que le prophète ﷺ a dit : « Celui qui dit lors de l'écoute du

muezzin : « Ach-hadou ane lâ ilâha illa llah wahdahou lâ charîka lah wa anna Mohammadan 'abdouhou wa rassoûlouh, radîtou billâhi rabban wa bi Mohammadin rassoûlan wa bil islâmi dînan » ; (Soit : « je témoigne qu'il n'y a de divinité digne d'adoration autre qu'Allah Seul sans associé et que Mohammed est son esclave et messenger, j'ai agréé Allah comme Seigneur et Mohammed comme messenger et l'islam comme religion. »); son péché lui sera pardonné. » (Rapporté par Mouslim)

Deuxièmement : les ablutions.

D'après 'Othmân t, le prophète ﷺ a dit : « Celui qui accomplit correctement ses ablutions, ses fautes sortent de son corps jusqu'à ce qu'elles sortent de ses ongles. » (Rapporté par Mouslim).

Troisièmement : les prières.

D'après Abou Hourayra t qui a entendu le messenger d'Allah ﷺ dire : « Imaginez un fleuve coulant à la porte de l'un d'entre vous où la personne se lave tous les jours à cinq reprises, est-ce qu'il lui reste encore quelque salissure ? » Ils répondirent : « non ! Il ne lui reste plus aucune salissure. » Il dit : « Ceci est donc l'exemple des cinq prières avec

lesquelles Allah efface les fautes. »
(Rapporté par Al-Boukhârî)

D'après Abou Hourayra t qui dit : le messager d'Allah ﷺ a dit : « La prière de l'homme en assemblée est vingt-cinq fois supérieures à celle effectuée seul, et ceci, car lorsqu'il effectue convenablement ses ablutions puis se dirige vers la mosquée n'ayant pour but que la prière, il n'effectue de pas sans qu'il ne soit élevé d'un degré et que ne lui soit ôté un péché, et lorsqu'il prie, les anges ne cessent de prier sur lui tant qu'il reste dans l'endroit de sa prière en invoquant : « Ô Allah prie sur lui, ô Allah fais-lui miséricorde », et l'un d'entre vous ne cesse d'être en prière tant que la

prière suivante le retient. » (Rapporté par Al-Boukhârî)

D'après Abou Hourayra t, le messenger d'Allah ﷺ disait : « Les cinq prières, la prière du vendredi jusqu'à la suivante, le jeûne de Ramadan jusqu'au suivant sont des expiations des péchés commis entre ces périodes tant que sont évités les grands péchés. » (Rapporté par Mouslim)

Quatrièmement : la prière de la nuit et la demande de pardon.

D'après Houdhayfa t, le messenger d'Allah ﷺ dit : « Notre Seigneur descend toutes les nuits jusqu'au ciel du bas-monde au moment où du

dernier tiers de la nuit et dit alors :
« Qui m'invoque afin que je
l'exauce ? Qui me demande afin que
je lui donne ? Qui me demande
pardon afin que je lui pardonne ? »
(Rapporté par Al-Boukhârî)

Cinquièmement : l'aumône.

D'après Houdhayfa t, le messenger
d'Allah a dit : « Les épreuves de la
personne au sein de sa famille, ses
biens, ses enfants et son voisin, est
expiée par la prière, le jeûne et
l'aumône... » (Rapporté par Al-
Boukhârî)

Sixièmement : les rituels du jour du
vendredi.

D'après Salman Al-Fârisî t, le prophète ﷺ a dit : « Nul homme ne se lave le jour du vendredi, se purifie avec ce qu'il peut de ce qui est pur, se oint d'huile parfumée ou touche du parfum de sa maison, puis sort et ne sépare pas deux prieurs, puis prie ce qui lui a été prescrit, puis écoute silencieusement le sermon de l'imam, sans qu'il ne lui soit pardonné entre ce vendredi et le suivant. » (Rapporté par Al-Boukhârî)

Septièmement : Le jeûne du mois de Ramadan.

D'après Abou Hourayra, le messenger d'Allah a dit : « ... et celui qui jeûne Ramadan avec foi et espérant la

récompense, ses péchés passés lui seront pardonnés. » (Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim)

Huitièmement : La prière de la nuit du mois de Ramadan.

D'après Abou Hourayra, le messager d'Allah ﷺ a dit : « ... et celui qui prie Ramadan avec foi et en espérant la récompense, ses péchés passés lui seront pardonnés. » (Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim)

Neuvièmement : la veillée de la nuit du destin en prière.

D'après Abou Hourayra t, le messager d'Allah ﷺ a dit : « celui qui prie la nuit du destin avec foi et en

espérant la récompense, ses péchés passés lui seront pardonnés. »
(Rapporté par Al-Boukhârî) et de Mouslim)

Dixièmement : le jeûne d'Achoura.

D'après Abou Qatadah, un homme demanda au prophète ﷺ au sujet du jeûne le jour d'Achoura, **il répondit :**
« J'espère d'Allah qu'il expie les péchés de l'année passée. » (Rapporté par Mouslim)

Onzièmement : le petit pèlerinage (Al-Oumra).

D'après Abou Hourayra t, **le** **messenger d'Allah** ﷺ **a dit :** « La Oumra jusqu'à la suivante est une

expiation des péchés qu'il y a entre les deux et le hajj bien accompli n'a de récompense que le paradis. »

(Rapporté par Mouslim)

Douzièmement : le tasbîh (dire : Soubhân-Allah).

« Celui qui dit cent fois : « Soubhân-Allah wa bihamdihi, Soubhân-Allah Al-Adhîm » (soit : « pureté à Allah et louange, pureté à Allah l'Immense ») ses péchés passés lui seront pardonnés. »

Treizièmement : la reconnaissance de la faveur.

« Quiconque s'est vêtu d'un habit ou a mangé un aliment et dit : « El

hamdoulillahi lladhi razaqani wa at'amani min ghayri hawlin minni wa la qouwah » (soit : Louange à celui qui m'a pourvu et nourri sans puissance ni force de ma part), ses péchés antérieurs seront pardonnés. »

Ou celui qui met un vêtement puis dit : « el hamdoulillahi lladhi satarani wa wâra 'awratî bila hawlin minni wa la qouwah » (soit : louange à celui qui m'a couvert et caché ma nudité sans puissance ni force de ma part »), ses péchés antérieurs seront pardonnés. » (Rapporté par Abou Dâoùd)

Quatorzièmement : Le grand pèlerinage (Hajj).

D'après 'Âïcha (qu'Allah l'agrée), le messager d'Allah a dit : « Il n'y a de jour au cours duquel Allah ne délivre autant de personnes du feu que le jour d'Arafat, puis il se rapproche et s'adresse aux anges dans sa splendeur en disant : Que veulent donc ceux-là ? » (Rapporté par Mouslim)

Quinzièmement : La station à Arafat.

D'après Abou Hourayra, le prophète ﷺ a dit : « Celui qui a fait le pèlerinage vers cette maison (la Kaaba (ndt)), n'a point coité (avec sa femme) et n'a pas prononcé de vulgarité retournera comme le jour où sa mère l'a mis au monde. » (Rapporté par Mouslim)

Seizièmement : Le jeûne du jour de Arafat pour le non-pèlerin.

D'après Abou Qatâdah t, le messenger d'Allah ﷺ a été questionné au sujet du jeune de Arafat et répondit : « Il expie les péchés de l'année passée et à venir. » Et dans une autre version : « j'espère d'Allah qu'il expie les péchés de l'année qui le précède ce jour et l'année qui le suit. » (Rapporté par Mouslim)

Dix-septièmement : La fièvre.

D'après Jabir Ibnou Abdillah y, le messenger d'Allah est rentré chez Oum As-Sâïb ou Oum Al-Moussayyab et lui dit : « Qu'as-tu donc Oum As-Sâïb (ou Oum Al-Moussayyab) à

haleter ? » elle répondit : « La fièvre qu'Allah ne la bénisse pas ! » Il lui dit : « n'insulte pas la fièvre, car elle dissout les fautes des enfants d'Adam comme le soufflet enlève les résidus du fer. » (Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim)

Dix-huitièmement : Les maladies, les tristesses et les soucis.

D'après Abou Saïd t et Abou Hourayra t, qui ont entendu le messenger d'Allah dire : « Le croyant n'est point touché par une souffrance, une fatigue, une maladie ou une tristesse, jusqu'au souci qui le préoccupe sans que certaines de ses mauvaises actions ne lui soient

effacées. » (Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim et cette version est celle de Mouslim)

Dix-neuvièmement : L'expiation de fin d'assise.

D'après Abou Hourayra t, le messenger d'Allah a dit : « Quiconque participe à une assise au cours de laquelle abonde le colportage, puis dit avant de se lever de cette assise : « soubhânak-Allahoumma wa bihamdika ach-hadou allâ ilâha illa anta, astaghfirouka wa atoûbou ilayk » (Soit : « Pureté et louange à Toi, Ô Allah je témoigne qu'il n'y a de divinité digne d'adoration en dehors de Toi, je Te demande pardon

et me repens à Toi. »), il lui sera pardonné ce qui est advenu lors de cette assise. (Rapporté par At-Tirmidhî)

CONCLUSION

C'est ainsi par la grâce d'Allah, sa faveur et sa bienveillance envers son serviteur, que nous achevons ce livre dont le contenu a traité de façon succincte l'un des meilleurs genres de rappel qu'est la demande de pardon (*istighfar*) ainsi que le retour à Allah I. Nous avons aussi parlé de croire avec certitude qu'Allah I est Grand Pardonneur des péchés, et qu'Il se réjouit du retour de son serviteur vers

Lui, du repentir de ses péchés, et de l'absence d'insouciance envers son Seigneur, **comme Il dit I : « Et ne soyez pas comme ceux qui ont oublié Allah ; Allah leur a fait oublier leurs propres personnes ; ceux-là sont les désobéissants. » (Sourate el Hachr : 19)**

Nous espérons et demandons à Allah le Tout-Puissant qu'Il ne nous fasse pas oublier notre Créateur et sa grâce immense sur nous. En effet, Il nous a ouvert les portes de Sa miséricorde, et a fait pour nous de la demande de pardon une source de purification des péchés. De plus, Il nous a enjoint cela dans son livre saint dans plus d'une dizaine de versets qui mentionnent la

demande de pardon et ses mérites, et dans la tradition de son prophète l' élu ﷺ, qui était le serviteur d'Allah qui demandait le plus pardon, bien qu'Allah lui a pardonné ses péchés passés et futurs.

Enfin, je clos ce livret – ceci est la conclusion de cette modeste recherche provenant d'un serviteur à qui son Créateur et son Pourvoyeur a rendu grande grâce - par un exemple représentatif par sa clarté de la grande importance de la demande de pardon. Cet exemple est tiré de la sunna du messenger ﷺ où la demande de pardon suit directement le salut final après chaque prière obligatoire, puis s'ensuivent le tasbîh et les

rappels connus. De là, je me pose la question de savoir que s'il nous est demandé de demander assidument pardon après chaque prière qui est sont des adorations (**des bonnes actions**) qui nous ont été prescrites, et malgré cela, il nous est recommandé de demander pardon ; alors, dans une suite logique, il nous est obligatoire et à plus forte raison de demander pardon après toute activité (**qui n'est pas une adoration**) dans notre vie. En effet, nous sommes plus exposés aux fautes et aux péchés dans notre activité journalière qui requiert donc plus la constance dans la demande de pardon et sa multiplication.

Qu'Allah fasse de nous et de vous des personnes qui demandent le pardon d'Allah et des repentants, Il est certes Celui qui entend toute chose et qui exauce nos requêtes.

Que la meilleure prière et le salut d'Allah soient sur notre prophète, notre enseignant et notre guide, celui qui demanda pardon perpétuellement à son Seigneur, Mohammed ibn Abdoullah ainsi qu'à sa famille et l'ensemble de ses compagnons. En dernier lieu, louange à Allah par Qui s'achève les bonnes œuvres, louange autant de fois que le nombre de lettres écrites par ses serviteurs et autant de fois que s'oriente et s'aligne vers Lui les rangées des prieurs.

Notre dernière invocation est louange à Allah Seigneur des mondes.

Dr Faysâl ibnou Mich'âl ibnou Sa'oud ibnou Abdel 'Aziz Âli Sa'oud.

9 ramadan 1422 h.

[1] Le cheikh et imam ibnou Al-Qayyim a dit qu'Allah lui fasse miséricorde dans son excellent ouvrage « 'oudatou assâbirîne wa dhakhîratou ch-châkirîne » p163 : « Hassan Al-Basrî avait l'habitude, lorsqu'il commençait un discours de dire : Ô notre Seigneur à Toi la

louange... » puis il cita cette invocation.

[2] Recueil des avis juridiques (10/317), cheikh al islam ibn Taymiya, « lissan al arab » (matière غفر), ibn mandhour).

[3] Rapporté par Mouslim (2702); Abou Daoud (1015) et Ahmed (4/211).

[4] Rapporté par Mouslim (2748) et Tirmidhi (3533).

[5] Le discernement entre les allies du Miséricordieux et les allies de Satan (p78).

[6] Mousnad imam Ahmed (2/297), sounan et-Tirmidhi (3334) d'après le

hadith rapporté par Abou Houraira
(chaine de transmission bonne).

[7] cf. "Fath el Bari" (11/99) et
Majmou'e el Fatawa ibnou Taymiya
(10/319).

[8] Rapporté par el Boukhârî
(11/128), et Mouslim avec
l'explication de Nawawi (6/36)
d'après le hadith de Abou Houraira t.

[9] Rapporté par el Boukhârî (2/727),
et Mouslim (5/96) d'après le hadith
de Abi Houraira t.

[10] Rapporté par Mouslim avec
charh en-Nawawi (6/72).

[11] Rapporté par el Boukhârî
(2/281 ;el Fath) et Mouslim (4/201-

en-Nawawi) d'après le hadith de Aïcha رضي الله عنها .

[12] Rapporté par Mouslim (4/200 ; en-Nawawi) d'après le hadith de Abi Horaira.

[13] Rapporté par Mouslim (4/201 ; en-Nawawi) d'après le hadith de Abou Horaira t.

[14] Rapporté par en-Nassai (2/232) et Ahmed (5/398) et ibnou Majah (897) d'après le hadith de Houdhaïfa t.

[15] Rapporté par el Boukhârî (2/317 ; el Fath), Mouslim (17/28 ; en-Nawawi) d'après le hadith d'Abdillah ibni 'Amr t.

[16] Dans certaines versions :
« tabârakta ya dha-l-jalâli wa 'likrâm.

[17] Rapporté par Mouslim (5/89; en-Nawawi).

[18] El-Walid Ibnou Mouslim est le transmetteur de ce hadith

[19] Rapporté par Ahmed (6/155) d'après le hadith de la mère des croyants Aïcha رضي الله عنها.

[20] Dans les deux recueils authentiques, et la version est celle de Al-Boukhârî (4697) d'après le hadith de Aïcha رضي الله عنها qui dit : « Le prophète ﷺ n'a jamais prié sans qu'il ne dise : « soubhânaka rabbana wa bihamdika Allahoumma Ighfirli » (el

Boukhârî (4967); et dans une version : le messager d'Allah multipliait dans ses inclinaisons et prosternations : « **soubhânaka rabbana wa bihamdika Allahoumma Ighfirli** », il interprétait en cela le Coran (**Al-Boukhârî (4968)**), et Mouslim (4/201 ; en-Nawawi).

[21] Rapporté par Mouslim (2444) d'après le hadith de la mère des croyants Aïcha رضي الله عنها qui a entendu le messager ﷺ dire avant sa mort, alors qu'il se reposait contre sa poitrine et qu'elle tendait son oreille pour l'entendre dire « **Ô Allah pardonne-moi, fais-moi miséricorde et fais-moi accéder à la meilleure compagnie** » La compagnie (**rafîq**)

comme l'a interprétée la version de Mouslim mentionnée après cette version d'après Aïcha qui dit : « j'ai entendu que nul prophète ne meure sans qu'il ne lui soit accordé le choix entre le bas-monde et l'au-delà, et j'ai entendu le prophète ﷺ dire lors de la maladie à la suite de laquelle il mourut d'une voix rauque : « (je choisis d'être) avec ceux qu'Allah a privilégié parmi les prophètes, les véridiques, les martyres et les saints et quelle bonne compagnie que la leur. » Elle dit : « je pense que le choix lui a été donné à ce moment. »

[22] Dhoul-Noun : traduction littérale : « le compagnon de la baleine ». Ceci, pour avoir été

englouti par la baleine. Le prophète Younous u demeura dans son estomac (les ténèbres), alors qu'elle traversait les océans de la planète, jusqu'à ce qu'il invoqua son Seigneur par cette parole (cf tafsir ibnou Kathîr (sourate Al-Anbiyâh-88 (les prophètes) 5/366-Dar Tayibah (1999)).

[23] Al Boukhâri (2/445-el Fath) et Mouslim (6/214) d'après le hadith d'Abou Moussa Al Ach'ârî.

[24] El Boukhâri (3/39-el Fath).

[25] El Boukhâri (3/3- el Fath) et Mouslim (6/54- en Nawawi).

[26] Mouslim (17/76 - en Nawawi) d'après le hadith de Abou Moussa qui remonte jusqu'au Prophète. Par ailleurs, comme il est connu, Allah a favorisé certains moments par rapport à d'autres, certaines heures à d'autres, certains jours à d'autres et certains mois à d'autres.

[27] At-Tirmidhî (5/458), et Ibnou Mâjah (2/1246) d'après le hadith de Abdoullah ibnou Boussr t.

[28] (En arabe : « haddathani », de là vient le mot « hadith », la tradition retransmise du prophète ﷺ (Ndt)).

[29] At-Tirmidhi (3648) ; Abou Daoud (15\7) ; Authentifié par Cheikh l'érudit Al-Albâni (sahih Abi

Daoud 1/283; sahih At-Tirmidhî
1/182).

[30] Al Boukhâri (6303) ; el Nassâi
(464) ; Ahmed (4/122).

[31] Abou Daoud (1516); et-Tirmidhî
(3430) ; Ibnou Mâjah (3814).

[32] Rapporté par Al Boukhâri
(2/317 ;el Fath), Mouslim (17/28 ;
en-Nawawi) d'après le hadith
d'Abdoullah Ibni 'Amr t.

[33] Rapporté par Al Boukhâri
(1/320), Mouslim (4/2078).

[34] Al Boukhâri (11/196).

[35] Hadith authentique rapporté par At-Tirmidhi (3500), d'après Abou Horayra.

[36] El Hâkim dans son livre « el moustadrak » d'après le hadith d'Ibn Masoud t.

[37] Et-Tabarâni, d'après le hadith de Abou Oumâma t.

[38] Rapporté par Al Boukhâri (6035) et Mouslim (7076) d'après le hadith de Abou Moussa al Ach'âri t.

[39] cf. « jawami'e el istighfârâte el koubra » (p.55).

[40] Extrait du mousnad d'Ahmed (1/392, 394, 410, 434, 455, 456) et il est dans mousnad Dar el fikr (3648,

3719, 24218); el Baihaqi (es-Sounan el Koubra (2/109)); Sahih ibnou Khouzeïma (847), Ibnou Hajr dans Fath el Bari (8/733); et el Hindi (Kanz el 'Oumâl), (4728, 22670).

[41] Extrait du mousnad d'Ahmed (1/248), et il est dans mousnad Dar el fikr (2234); moustadrak el Hâkim (4/262); Ithâf es-sâdati-l-mouttaqîne (ez-Zoubâïdi) (5/65); Mou'jam et-Tabarâni el Awsat (2/77); ed-Dour el manthour (Es-Souyoûti) (3/182; 6/233).

[42] Sounan ibni Majah (3817); Mousnad Ahmed (2/450), mousnad Dar el fikr (7798); Majmou'e az-zawâïd-el Haïthami (10/208).

[43] Mouslim (2702).

[44] L'écume de mer est tout ce qui flotte sur l'eau et toute autre mousse blanchâtre. 'Âlij : sables situés entre Fayd et Al-Qourayyâte près d'At-thalabiyah sur le chemin de Makkah et que Banou Bouhtour traversait depuis at-Tâyi, dépourvus d'eau et dont personne ne pouvait survivre. Des poètes tels qu'Oubayd Ibn Ayyoub Allis ont décrit son aridité et son âpreté. (Résumé du correcteur)

[45] Extrait par al Moundhirî dans Et-targhîb oua t-tarhîb (1/417) et Ibnou Hajr dans Fath el Bârî (11/127) et al Baghawî dans charh es-sounnah (5/16), et at-Tabrîzi dans michkât el

massâbih (2404) et al hindî dans kanz el 'Oumâl (41275), et az-Zoubaïdi dans Ithâf es-sâdati-l-mouttaqîne (5/75) et Abou Nou'aïm dans târîkh Isfahân (1/267).

[46] Hadith déjà mentionné plus haut.

[47] Extrait du mousnad d'Ahmed (3/348) et il est dans mousnad Dar el fikr ; moustadrak al Hâkim (2/257); kanz el Oumâl d'al Hindî (2116); al Hiliah d'Abou Nou'aïm (1/276) et Tanzih echar'ia d'ibn 'Irâq (2/142).

[48] El 'Irâqi dans « el moughni 'an haml el asfâr » (1/413) dit :
« rapporté par Al-Boukhâry et Mouslim sauf la dernière partie :

« car le repentir... ». Il rajouta : « ou repens-toi, car la personne qui reconnaît son péché puis se repent, Allah lui pardonne. » Et At-Tabarâni rajoute une autre version dans son livre « Ad-Dou'a » : « lorsque la personne commet un péché puis demande pardon à Allah, Allah lui pardonne. » Fin de citation.

[49] Extrait du mousnad d'Ahmed (4/55, 63, 217) et il est dans mousnad Dar el fikr (16555 ; 16599 ; 17925) et al Haïthami dans majmou'e ez-zawâid (10/177) et ibnou Abi Chaïbah dans le moussannaf (10/281) et al Baihaqî dans al asmâi oua s-sifâte (les noms et attributs) ;(85).

[50] Extrait de Ithâf es-sâdati 'l mouttaqîne (8/603) de ez-Zoubaidi et al hindî dans kanz el Oumâl (10277) et (10278) et el 'Irâqi dans « el moughni 'an haml el asfâr » (1/314) et (4/46).

[51] Extrait dans sounan ibnou Mâjah (4244); mousnad Ahmed (2/297); et il est dans mousnad dar el fikr (7957); sounan el Baihaqî el koubra (10/188); moustadrak el Hâkim (1/517); et-targhîb oua t-tarhîb (4/92) ; el 'Irâqi dans "el moughni 'an haml el asfâr" (1/315); tafsir ibnou Kathîr (8/373); ez-Zoubaidi dans Ithâf es-sâdati 'l mouttaqîne (5/58), (10/549).

[52] Extrait du mousnad d'Ahmed (2/509); et il est dans mousnad dar el fikr (10610); majmou'e ez-zawâid, el Haïthami (10/210); michkât el massâbih, et-Tabrîzi (2354); ez-Zoubaidi dans Ithâf es-sâdati 'l mouttaqîne (5/59); tafsir ibnou Kathîr (7/409).

[53] Extrait de sounan ibnou Mâjah (3820); mousnad Ahmed (6/129,145,188,239); et il est dans mousnad dar el fikr (25034, 25607, 26080); kanz el Oumâl, al Hindî (3626,3744), el 'Irâqi dans "el moughni 'an haml el asfâr" (1/315), ed-dar el manthour, es-Souyoûtî (2/77), michkât el massâbih, et-

Tabrîzi (2357); ez-Zoubaïdi dans Ithâf es-sâdati 'l mouттаqîne (5/59).

[54] El 'Irâqi dans "el moughni 'an haml el asfâr"(10/315).

[55] Extrait de sounan Abi Daoud (1514); sounan el koubra, el Baihaqi (10/188); kanz el Oumâl, al Hindî (10230); kachf el khafâ', el 'ajloûnî (2/249).

[56] Extrait du mousnad d'Ahmed (1/397); et il est dans mousnad dar el fikr (8738); majmou'e ez-zawâïd, el Haïthami (10/194); kanz el Oumâl, al Hindî (15402).

[57] Majmou'e ez-zawâïd, el Haïthami (10/211) ; ez-Zoubaïdi dans

Ithâf. es-sâdati 'l mouttaqîne (5/59); kanz el Oumâl, al Hindî (10245); el 'Irâqi dans "el moughni 'an haml el asfâr" (1/315); al Hiliah d'Abou Nou'aïm (8/286).

[58] Extrait du mousnad d'Ahmed (5/154); et il est dans mousnad dar el fikr (21425); mousannaf ibnou Abi Chaïbah (10/34); ez-Zoubaïdi dans Ithâf es-sâdati 'l mouttaqîne (5/60).

[59] Extrait par ez-Zoubaïdi dans Ithâf es-sâdati 'l mouttaqîne (5/59) et ibnou 'Asâkir dans tahdhîb târîkh Dimachq (3151).

[60] Rapporté par Mouslim dans son recueil authentique.

[61] Voir le livre « les rappels et invocations » (adhkâr wa da'aouâte) du cheikh Abou Hâmid el Ghazâlî (p74) et ce qui suit.

[62] cf. « Al-Istibssar fi fadha-il al-Istighfar » p.125.

[63] Tafsir ibn Kathîr (2/396).

[64] Mouslim 17/23.

[65] Rapporté par Ahmed dans son Mousnad (2/509) avec une chaine de transmission bonne.

[66] Les points de 23 à 27 sont tirés du livre « Tarîkou Al-Hijratayne wa Babou As-Sa'âdatayne ».

[67] At-Tirmidhi (3648) ; Abou Daoud (1517) ; authentifié par cheikh Al-Albâni (sahih Abi Daoud 1/283; sahih at-Tirmidhi 1/182).

[68] Rapporté par el Baihaqî avec une bonne chaîne de transmission (isnâd hassan), et Abou Dâoûd.

[69] Dans son exégèse connue (5/349).

[70] Tafsîr ibnou Kathîr (2/280).

[71] Tafsîr ibnou Kathîr (2/280).

[72] Tafsîr ibnou Sa'di (5/349).

[73] Extrait par Ahmed et At-Tirmidhî qui a jugé la chaîne de transmission bonne.

[74] cf. le livre « les causes d'expiation des péchés ».